Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 18 décembre 2014

Présents
VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
CHEVREAU Josette
MANGEOT Denis
ASSELINEAU Christian
DUCHEMIN Véronique
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
LOUIS Véronique
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
CORNETTE Marie-Jeanne
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
JAILLET Pascal
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle

Absents

BOTTE Anne-France	Pouvoir à M. VENEAU
BLOIN Denis	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à M. MEZY
ESPINASSE Jean-François	Pouvoir à Mme MOLINA

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 18 décembre 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 18 décembre 2014 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2015 Vote des taux des "impôts ménages".
2. Exercice 2015 Budgets Eau et Assainissement - Surtaxes communales.
3. Exercice 2015 Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC).
4. Exercice 2015 Gestion active de la dette.
5. Exercice 2015 Constitution d'une provision.
6. Exercice 2015 Formation des élus.
7. Exercice 2014 Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2013
8. Indemnité de conseil du Receveur municipal

Exercice 2015 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

9. Association Centre Social et Culturel Subvention de fonctionnement.
10. Association "Trait d'Union" Subvention de fonctionnement.
11. Association U.C.S. Subvention de fonctionnement et d'investissement.
12. Association U.C.S Subvention de fonctionnement Contrats d'objectifs Basket, foot, natation et rugby.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Exercice 2015 : Demandes de subventions

13. Demandes de subventions pour l'assainissement semi-collectif.
14. Demandes de subventions pour l'aménagement d'une maison de santé pluri prfessionnelle.
15. Demandes de subventions pour l'aménagement de la salle Girardy.
16. Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) Cantons Nord et Sud - Affectation 2014.

B) AFFAIRES CULTURELLES

17. Convention de partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre
18. Convention de partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / AdebCosne pour le Jazz-Club des Palais
19. Convention de partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / SNSI Multumédia pour le Jazz-Club des Palais
20. Convention de partenariat Ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Groupama pour la Patinoire

C) AFFAIRES TECHNIQUES

21. Adoption d'un nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et GrDF.

D) AFFAIRES SCOLAIRES

22. Avenant Convention services partagés - gestion des repas scolaires.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

23. Création de deux commissions temporaires.
24. Vœu du Conseil municipal de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire :
    - Projet de création d'un parc éolien sur la commune de Pougny.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 18 décembre 2014

Michel Veneau
Nous allons pouvoir commencer. Nous avons le quorum. Je vais vous lire les pouvoirs.
M. Espinasse donne pouvoir à Mme Molina. Mme Botté donne pouvoir à moi-même. M. Bloin donne pouvoir à Mme Reboulleau. M. Veychard donne pouvoir à M. Mezy.

Une secrétaire de séance : Marie-Jeanne Cornette.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2014

Y a-t-il des observations par rapport au dernier conseil municipal ?

Pascal Jaillet
Pendant que vous lisiez votre rapport concernant le point numéro 1 de l'ordre du jour, de nombreuses diapositives ont été projetées à une cadence soutenue, voire infernale. Aucun débat n'a été possible autour de ces documents dont les conseillers municipaux n'avaient pas connaissance. Et ces éléments ne figurent pas au compte rendu. On s'étonne de cette absence.

Michel Veneau
Par rapport au dernier compte rendu, il faut que l'on remarque que les diapositives étaient trop rapides et qu'il n'y a pas eu de débat par rapport à ces présentations. C'est ça ?

Pascal Jaillet
Ce serait de les joindre en annexe au compte rendu.

Michel Veneau
Voilà, il faut les rajouter au compte rendu.
Y a-t-il d'autres observations ?

Hicham Boujlilat
Dans le compte rendu, j'avais demandé de pouvoir disposer du cahier des charges concernant l'étude habitat en centre ville. Vous aviez indiqué que vous nous le transmettriez. Il ne figure pas en annexe du compte rendu et on ne l'a pas reçu par ailleurs.

Michel Veneau
On vous le transmettra en temps voulu. Pour l'instant, il n'est pas prêt à être transmis aux conseillers municipaux. Mais tous les conseillers municipaux ont toutes les informations en temps voulu. Pour l'instant, il n'est pas prêt.

Hicham Boujlilat
Vous aviez indiqué que vous aviez basé le montant de l'étude sur la base d'un cahier des charges. C'est dans le compte rendu. Ça veut dire que le chiffre n'a pas été basé sur un cahier des charges ?

Michel Veneau
Sur une prévision. Il n'est pas finalisé.

Hicham Boujlilat
Je veux bien vous croire, tout comme je vous ai cru la dernière fois.

Michel Veneau
Vous faites comme vous voulez.
Plus d'observation ?

Par rapport aux délégations que vous avez sur table, avez-vous des observations ?
Pas d'observation.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le 17 novembre dernier, nous avons tenu le débat d'orientation budgétaire (DOB). M. Thierry Demay, délégué aux finances, et moi-même vous avons présenté le cadre dans lequel s'inscrira l'exercice 2015 et la politique budgétaire qui sera menée par notre collectivité. Avant d'aller plus avant dans cette présentation, je souhaite vous faire part de mon inquiétude qui rejoint celle des maires de France. La baisse des dotations demandées par l'Etat qui a été chiffrée à 12,51 % sur les exercices 2014-2017 est vraiment insupportable pour nos collectivités. Je sais bien que l'effort demandé au niveau de l'Etat est collectif, au niveau de toutes nos collectivités. Mais que ce soit les communes, les communautés de communes, les départements et les régions, cela deviendra vraiment difficile pour que l'on puisse dans les années futures continuer à faire fonctionner nos services dans de bonnes conditions. La pause fiscale annoncée par l'Etat devrait à l'inverse contraindre les collectivités à avoir recours à une augmentation des impôts locaux pour faire face à la diminution des dotations. Les analyses des économistes annoncent une baisse de 10,2 % des investissements pour les communes. C'est très important pour nos entreprises. Le contexte économique est, je l'avoue, extrêmement complexe et tendu, et ce, depuis 2008. C'est pour cela que le budget qui va vous être présenté ce soir sera rigoureux en matière de dépense de fonctionnement, efficace et volontaire en matière d'investissement. Tout sera mis en œuvre pour que notre ville puisse continuer à se développer malgré les incertitudes de la conjoncture économique actuelle. Ainsi, au niveau national, on nous annonce une prévision de croissance de 1 % en 2015, une réduction du déficit public de 4,1 % du PIB en 2015. Pour arriver à ce résultat qui, je vous le rappelle, constitue un enjeu majeur pour notre pays, les communes feront un effort de 3,7 milliards d'euros en 2015.
A Cosne-Cours-sur-Loire, nous prendrons la part qui nous revient sur l'effort national et en assumerons, comme toutes les communes de France, l'impact que cela représente sur le budget primitif 2015.
Ainsi, après avoir subi depuis 2011 le gel de notre dotation générale de fonctionnement, ce qui a comme conséquence directe pour notre collectivité, entre 2011 et 2013, environ 124 000 € en moins ; après avoir subi en 2014 une baisse de 92 614 €, nous estimons

que nous subirons cette année une baisse de près de 176 737 € de budget primitif 2014 à 2015. Au total, entre le gel des dotations et les deux baisses successives, nous arrivons à la somme de 392 158 € depuis 2011, soit 17,4 % de baisse, de BP à BP.
L'avenir s'annonce difficile pour notre commune.
(Vous avez les prélèvements en ce qui concerne la DGF)
C'est dans ce cadre contraint que j'ai demandé aux élus et aux services municipaux de travailler afin de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes de fonctionnement.
Sur les dépenses, nous avons déjà commencé à faire des efforts en 2014, notamment en resserrant les dépenses et en maîtrisant les charges de personnel. Nous n'avons pas repris de directeur de cabinet et nous avons diminué l'indemnité des élus en 2014. Pour 2015, cela représentera une somme globale de 123 885 € sur le budget 2015.
Ces économies nous permettront de réduire le taux d'imposition de 3 %, comme nous l'avions annoncé pendant la campagne des municipales 2014. Le budget que nous allons être amenés à voter ce soir s'ordonnera autour de 4 principes de base que nous vous avons déjà présentés, à savoir : la diminution des taux d'imposition de 3 % ; la rigueur de gestion des services municipaux ; le maintien d'un fort taux d'épargne brute et une politique d'investissement.
En cette période difficile, où le quotidien est pour le moins difficile et les perspectives à moyen terme très fragiles, il nous faut aller de l'avant. Investir aujourd'hui, c'est préparer l'avenir de notre commune. Ne pas intervenir aujourd'hui serait rater le rendez-vous pour la reprise. Celle-ci finira bien par arriver un jour, tout le monde l'espère. Que ce soit le gouvernement, les élus locaux, tout le monde pensent qu'un jour, ça va revenir. Et le plus tôt possible sera le mieux pour nos collectivités.
Ainsi, nos actions en faveur du maintien d'une activité médicale importante sur notre commune est un des axes que nous avons mené et que nous allons essayer de prolonger dans le temps pour asseoir sur notre bassin, au niveau des soins et des services à la personne, un confort au niveau médical. C'est ce qui est demandé dans tous les territoires ruraux, et même dans les villes comme les nôtres. Cosne est une ville, mais on est quand même dans un milieu rural.
Nous avons aussi un contrat de ville qui est maintenant accepté, qui sera je l'espère au mois de juin concrétisé avec l'Etat. Nous voulons aussi développer et requalifier le centre ville, comme je vous l'avais annoncé, en ce qui concerne l'habitat et les commerces en centre ville.
Notre ville doit s'adapter aux exigences de son temps. Une ville centre au sein d'une communauté de communes de 18 000 habitants, et qui va peut-être s'agrandir dans les années futures. Ça ne changera pas beaucoup au niveau de la ville de Cosne. Nous sommes une ville centre, nous l'avons toujours été et nous serons toujours la ville centre de ce bassin de vie qui représente 40 ou 50 000 habitants, selon les chiffres que l'on veut donner. C'est la deuxième agglomération de la Nièvre. Aujourd'hui, le rapprochement entre les collectivités devient une exigence. L'Etat nous demande de nous resserrer avec nos voisins, que ce soit les gens du Cher ou de la Nièvre. M. Dherbier en a déjà parlé dans la presse. C'est vrai qu'on souhaite, tous ensemble, essayer de s'organiser. S'organiser, mutualiser pour diminuer nos coûts et être plus efficaces pour créer de l'attractivité. Il faut être simple dans nos propos. L'enjeu de tout ça est de redonner à nos territoires de l'attractivité pour créer de l'emploi et essayer d'apporter à nos populations un meilleur vivre dans nos régions et sur nos territoires.
La complexité des problèmes auxquels est confrontée une collectivité de 10 500 habitants n'est pas de la même ampleur que celle des petites communes rurales. Nous

sommes une ville centre, nous avons beaucoup de services que nous apportons à nos voisins, et nous sommes fiers d'aider. Les gens travaillent sur Cosne, on leur apporte des services. La communauté a fait beaucoup d'efforts depuis qu'elle est créée au niveau des populations voisines. Il y a beaucoup de gens de notre communauté de communes, y compris nos voisins du Cher, qui bénéficient de tous nos services. Et c'est très bien ainsi. On ne va pas refaire Cosne Demain. Je crois qu'il faut continuer dans ce sens et se conforter pour l'avenir.
En ce qui me concerne, avec mon équipe, je travaillerai pour permettre à notre ville de poursuivre son développement dans les années futures.
Le vote du budget, acte incontournable de la vie d'une collectivité, ne se résume pas à une succession de chiffres. Il traduit avant tout une volonté politique qui s'appuie sur une vision à long terme. Réduire les investissements aujourd'hui serait une faute lourde de conséquences qui pourraient être préjudiciables pour l'avenir de notre collectivité.
De la même façon, en temps de crise, alors que les Cosnois et les Coursois vivent parfois des situations difficiles, le fait de choisir d'augmenter le niveau des services rendus aux habitants, qu'il s'agisse par exemple de la mise en place d'un deuxième parcours pour le Papillon, du lancement du projet d'assainissement qui concerne à terme Cours et Villechaud, répond à une volonté de maintien de la cohésion sociale sur notre territoire. C'est vrai que nous avons une commune très étendue, deux parties rurales et la ville. Mais je crois qu'il faut maintenir et renforcer, autant que faire se peut, la cohésion sur tout notre territoire. Contribuer à notre niveau et améliorer le bien-être de tous nos habitants demeure à mon sens le dernier rempart contre l'intolérance, l'individualisme et l'exclusion.
Ce premier budget que nous vous présentons peut être considéré comme une synthèse de notre travail entamé depuis 9 mois au service des Cosnois et des Coursois. Il se caractérise par une politique d'investissement ambitieuse, propre à anticiper l'avenir et les enjeux de demain ; la mise en place de prestations qui permettront de fédérer et de rassembler les Cosnois et les Coursois ; le tout en diminuant les impôts locaux et en resserrant les budgets de fonctionnement.
Si je devais qualifier ce budget et les réflexions qui nous ont permis d'aboutir à sa réalisation, je dirais qu'il s'agit d'un budget de combat et de mobilisation. Combat contre la crise économique, combat contre l'avenir ; mobilisation pour obtenir sur tous nos dossiers des aides financières où cela est possible, mobilisation pour le bien-être des Cosnois et des Coursois. Tout en étant vigilant et réactif en fonction de l'évolution de la crise économique, je prends ici ce soir devant vous, l'engagement de mettre en place ces projets, sans mettre en danger les finances de la ville. Je mesure l'ampleur de la tâche, et sachez que je déploierai toute mon énergie pour faire en sorte que Cosne-Cours-sur-Loire puisse gagner le pari de l'avenir.
Avant de laisser la parole à Thierry Demay, qui va rentrer dans le détail de ce budget, je tiens à vous préciser quelques points qui vous permettront de mieux appréhender cette présentation. Dans le contexte économique actuel, avec la complexité des dossiers engagés, les difficultés de pérenniser les financements et les délais incompressibles en matière de mise en place des marchés publics, voter le budget 2015 en décembre nous permet d'être opérationnel et réactif dès le début de l'année. Ce choix, je l'assume. Toutefois, un certain nombre de modifications dans la construction du budget, dont la plus importante réside dans le fait qu'il vous est présenté sans la reprise anticipée du résultat – rien de plus normal puisque celui-ci ne sera finalement connu qu'en mars ou avril 2015, date à laquelle le conseil sera amené à voter le compte administratif, puis à

voter une affectation du résultat qui en découle ; et enfin, à voter un budget supplémentaire pour 2015, qui permettra de procéder à l'intégration définitive du résultat et à son affectation.
Je tiens toutefois à vous rassurer : le fait de ne pas afficher le résultat ne signifie en rien que nous ne disposions pas aujourd'hui d'une évaluation assez précise sur le montant du résultat. Toutefois, vous comprendrez aisément qu'en la matière, le principe de prudence s'impose. Je peux par contre vous indiquer que cette année, nous n'aurons pas fait appel à l'emprunt tout en réalisant une bonne partie de nos investissements (que vous aviez programmés en partie). Ainsi, nous avons tout au long de l'année géré notre trésorerie avec rigueur, ce qui nous a permis d'éviter d'avoir recours aux banquiers pour financer nos investissements. Cela a pu se réaliser grâce aux marges de manœuvre que nous avons pu dégager en négociant le coût de chaque projet avec les entreprises. Il faut savoir qu'en cette période difficile, malheureusement, les entreprises sont concurrentes et les prix ont tendance à baisser au niveau des coûts aussi. Cela nous aide, mais peut-être que les entreprises vont subir ces coûts aussi.
Mesdames, Messieurs les élus, le budget 2015, compte tenu du contexte, sera donc un budget extrêmement rigoureux et sous surveillance permanente.
Il nous faudra être vigilant afin de maîtriser, si besoin à l'euro près, son exécution. Cela implique que nous devrons redoubler d'efforts pour solliciter tous les soutiens qui nous permettront d'obtenir des subventions, malgré la difficulté de la crise et de l'Etat. Ce budget affiche nos intentions et préfigure nos engagements pour demain. Il indique la direction à suivre, celle du courage et de la mobilisation, de la rigueur. La tâche ne sera pas simple, mais nous devons faire face. Les Cosnois et les Coursois nous ont fait confiance, nous ne devons pas les décevoir.
Je tiens à remercier tous les services pour leur implication dans la préparation de ce budget rigoureux. Je sais qu'ils auront à cœur tout au long de l'année de nous accompagner dans la gestion de la collectivité.
Je vous propose maintenant de rentrer dans le vif du sujet. Je vais passer la parole à Thierry Demay qui va vous donner le détail de nos propositions pour l'exercice 2015, notre budget primitif de la ville, de l'eau, de l'assainissement et du Stic.

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La présentation de ce budget primitif 2015 s'inscrit, comme vous l'avez précisez Monsieur le maire, dans un contexte difficile. Il reprend plusieurs engagements que nous avions annoncés avant notre élection, à savoir : une baisse des impôts locaux, une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une priorité à l'investissement. Pour réaliser ces objectifs, nous devrons maintenir notre épargne brute, capable de nous permettre de dégager les marges de manœuvre nécessaires à financer notre investissement ; poursuivre la rigueur de gestion des services municipaux qui se traduira par une diminution des dépenses de fonctionnement, une diminution de nos recettes de fonctionnement – baisse de dotation oblige –, le maintien des tarifs des prestations proposées par la ville, la mise en place d'une politique d'investissement ambitieuse, qui impactera le budget ville, mais également ceux de l'eau et de l'assainissement. Je précise que les excédents du résultat 2014, selon les articles L2311-5 et L1612-11, ne peuvent être intégrés avant le vote du compte administratif qui interviendra au 1er semestre 2015. Ainsi, le budget principal de fonctionnement qui vous

est présenté ce soir est établi à 12 339 887 € en recettes de fonctionnement, contre 12 733 815,23 € en 2014. Soit une différence de 393 928,23 €, ce qui représente une baisse de 3,09 %. Cela est dû à deux phénomènes :

• l'absence cette année de produits exceptionnels pour 243 235 € ;

• l'impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 176 737 €, de budget primitif à budget primitif.

Au niveau des dépenses, nous avons inscrit en 2015 la somme de 12 248 462 € en dépenses de fonctionnement, contre 12 686 699,47 € en 2014. Soit une diminution de 438 237,47 €, qui représentent une baisse de 3,45 %.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, le budget de la commune affiche une diminution de ses charges de fonctionnement, alors que nous subissons comme chaque année l'impact de 75 424 € dans le cadre des revalorisations des catégories B et C, et de 23 381 € pour la GVT, soit une augmentation mécanique de la masse salariale de 98 805 €. Et que nous sommes redevables du FPIC estimé cette année à 100 498 € de plus que l'an passé.

En conclusion, en comparant les recettes et les dépenses envisagées en 2015, nous arrivons à un résultat positif estimé de l'exercice de 91 425 € en 2015, contre 47 115,76 € en 2014, soit une augmentation d'un peu plus de 50 %. Cela nous amène à un total d'autofinancement brut estimé à 926 425 € en 2015, contre 907 115,76 en 2014. Et à un autofinancement net de 506 336 € estimés en 2015, contre 492 115,76 en 2014.

Comme l'an passé, ces prévisions ont été obtenues en prenant en compte toutes les charges estimées et en minimisant les recettes attendues. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les derniers arbitrages de la loi de finance 2015 nous ont permis de calculer notre diminution de la DGF au plus juste, soit 176 737 €. De même, nous n'avons inscrit en recettes que les estimations minimum en matière de prestation de service.

En ce qui concerne le budget d'investissement, il est évalué pour 2015 à 6 501 006 €, contre 6 950 604 € en 2014, soit une diminution de 449 598 €. En sachant que nous disposerons d'un budget supplémentaire pour effectuer les ajustements.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, qui affichent les mêmes valeurs que les dépenses, nous n'avons pris en compte que les subventions notifiées au prorata des sommes qui seront effectivement engagées.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons intégré les remboursements de sommes trop perçues. Enfin, lorsque l'on ajoute les trois budgets annexes, de l'eau, de l'assainissement et du Stic, nous serons amenés à voter ce soir un budget total consolidé de 21 794 646 €.

Ce cadrage général étant rappelé, je vais maintenant vous présenter les principaux chapitres.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, voici quelques remarques par chapitre.

Le chapitre 70 correspond aux produits des domaines et des services qui sont évalués à 325 200 €. Il est en diminution de 1,33 %.

Le chapitre 73 dédié aux impôts et taxes est arrêté pour l'instant à la somme de 8 076 162 €. Il est en hausse de 0,31 %, compte tenu de l'augmentation de l'inscription du FNGIR qui, cumulée avec la DCRTP au chapitre 74, reste stable de 2014 à 2015. Il faut ajouter l'augmentation de la prévision budgétaire des taxes additionnelles aux droits de mutation qui progressent de 31 000 € au vu de la réalisation sur l'exercice 2014. Le

produit des trois taxes composant l'impôt ménage, à savoir taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, est inscrit à 4 852 621 €.
Concernant l'attribution de compensation de la CCLN, nous avons appliqué une logique de reconduction de cette recette.
Le chapitre 74 concerne les dotations et participations. Il est fixé à 3 232 525 €. Ce qui anticipe principalement la diminution de la dotation globale de fonctionnement.
Le chapitre 75 inclut les autres produits de gestion courante à hauteur de 310 000 €. Il est en baisse de 4,8 %. Cela est principalement dû à la conjoncture économique qui diminue un peu nos recettes de location de bâtiments communaux.
Le chapitre 013 nous permet d'inscrire au titre des atténuations de charges la somme de 234 000 € qui regroupe les remboursements des arrêts de travail. Ces remboursements viennent minorer les frais de personnel.
Enfin, le chapitre 77 prend en compte les produits exceptionnels estimés à 40 000 €, étant entendu que nous ne retenons dans cette prévision budgétaire que les actes validés, donc les remboursements d'assurance.
En ce qui concerne le chapitre 42, dédié aux opérations d'ordre entre sections, il est inscrit à hauteur de 122 000 €. Il s'agit des amortissements des subventions et des travaux en régie qui sont calculés au plus juste.
Voilà ce que l'on peut dire en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de 3,49 %. Cela est dû en grande partie aux efforts faits par les services avec une diminution en moyenne de 4 % ; à certains ajustements, notamment en ce qui concerne le service achats ; à un chiffrage plus fin des rythmes scolaires, après une année budgétaire complète ; à des choix effectués en matière de prestations culturelles.
Le chapitre 11, qui correspond aux charges à caractère général, se décompose de la façon suivante : le compte 60, arrêté à 1 187 776 €, affiche une diminution de 182 369 €, soit 13,31 %, qui s'explique par le transfert de certaines factures sur un autre chapitre. Ce compte intègre les charges liées à l'eau, l'électricité, les combustibles, ainsi que les acquisitions de petits matériels et fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services.
Le compte 61, qui comprend les contrats de prestations de services et de maintenance, les locations, subit une hausse de 61 538 €, soit 9,79 %, due pour partie à un ajustement des dépenses réalisées.
Le compte 62 correspond aux autres charges de services extérieurs. Il prend en compte les prestations de services liées aux rythmes scolaires et aux autres frais de mission. Il est arrêté à 469 502 €.
Le compte 63 quant à lui concerne les impôts et taxes avec une augmentation à la marge de 1 000 €.
En ce qui concerne le chapitre 12, nous retrouvons dans les différents comptes les frais liés au personnel et aux charges. Ce compte augmentait de 5,5 % au budget primitif 2014, intégrant une augmentation des cotisations CNRACL, une revalorisation des catégories C, une majoration des indices liés à l'indice GVT (glissement vieillesse technicité) et une partie des frais de personnel supplémentaires liés à la mise en place des rythmes scolaires. Il diminue cette année de 3 %, tout en intégrant les mêmes charges et en absorbant le financement de la mutuelle du personnel. Cela est dû aux départs en retraite non remplacés, ce qui a induit une réorganisation de certains services et une maîtrise des heures supplémentaires.

Le chapitre 14 est lui dédié aux atténuations de produits. Ce poste concerne la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal, pour lequel nous envisageons une augmentation de 100 493 € en 2015 de budget primitif à budget primitif.
Le chapitre 65 correspond aux autres charges de gestion courante. Il intègre le contingent d'incendie, les subventions aux associations, au CCAS et les indemnités des élus. Nous avons fait un effort financier significatif cette année afin de soutenir les actions menées par le Centre d'action sociale de notre collectivité.
Enfin, pour en terminer avec cette première partie, nous estimons que les autres dépenses liées aux frais financiers restent stables, avec une estimation de 200 000 €, contre 198 154,22 € l'an passé. Nous prenons en compte également une diminution des charges exceptionnelles à hauteur de 3 000 €, et une diminution des provisions de l'ordre de 17 000 €. Si nous effectuons la balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, nous arrivons donc à un delta positif de 91 425 €, et ce en nous inscrivant pour l'instant dans le pire des scénarios possibles, c'est-à-dire le maximum des dépenses engagées et le minimum des recettes attendues.
Voilà, Mesdames et Messieurs, exposé dans les grandes lignes, ce que sera notre compte de gestion, que nous vous proposerons de voter par chapitre.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous passons de 848 274 € à 479 930 € sur le chapitre 13, ce qui représente une diminution de 368 344 €. Nous avons en effet décidé, principe de précaution oblige, de n'inscrire qu'une partie des subventions notifiées correspondant au pourcentage des travaux effectués. Puis nous intégrons notre besoin de financement sur l'année 2015, qui se chiffre pour l'instant à 1 468 551 €. Et ce, sans avoir intégré l'excédent de résultat qui viendra minorer cette somme. Ce chiffre est à reporter au 1 153 317,07 € que nous devions mobiliser sous forme d'emprunt en 2014, et que nous n'avons pas effectué. Les projets d'investissement que vous a présenté Monsieur le maire nécessiteront à terme d'avoir recours à l'emprunt. Ceci étant, afin d'éviter de rembourser des frais financiers supplémentaires liés, soit aux intérêts d'emprunt, soit aux pénalités en cas de non utilisation des sommes empruntées, nous avons décidé de suivre au fil de l'eau nos besoins financiers et notre trésorerie afin d'envisager si nécessaire un recours à l'emprunt, qui de toute façon devra être négocié pour 2016. Il est fort probable – et je parle avec beaucoup de prudence – que pour la deuxième année consécutive, nous financerons nos besoins en investissement sans avoir recours à l'emprunt en désendettant la ville de plus de 420 000 € par an, tout en réalisant un programme de travaux conséquents pour une ville comme la nôtre.
En ce qui concerne le chapitre 10 qui intègre notamment les remboursements de TVA (la TLE), je voudrais souligner une dernière fois le sérieux de nos évaluations. Ainsi, nous avons reçu il y a quelques jours notre solde concernant la FCTVA de 2014 et il s'avère que la prévision que nous votons au budget ce soir est inférieure de près de 60 000 €. Cette différence viendra donc augmenter notre excédent. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles peuvent être décrites dans les grandes masses de la façon suivante.
Au chapitre 20, nous diminuons par rapport à l'an passé nos immobilisations incorporelles de 37 519 €, afin de pouvoir lancer l'étude concernant la rénovation du parc immobilier du centre ville. Au chapitre 204, subventions d'équipement versées, nous affichons une diminution de 32 519 €, principe de précaution oblige.

Au chapitre 21, nous inscrivons + 355 665 €.
Au chapitre 23, qui concerne les travaux, nous inscrivons dans un premier temps une somme de 2 110 000 €, en attendant d'avoir le solde d'exécution d'investissement.
Enfin, en ce qui concerne le remboursement de la dette, nous continuons notre désendettement à hauteur de 420 000 € pour 2015, sans que le montant de cette charge nous empêche d'investir.
Pour conclure sur cette partie investissement et afin de comparer ce qui peut être comparable, en retenant les grands agrégats, nous vous présentons un budget d'investissement qui, en recettes, intègre à minima les ressources attendues et bénéficie d'un apport de subventions calculé au plus juste, et qui, en dépenses, prend en compte les besoins d'évolution de notre ville.

Voilà Mesdames et Messieurs les grands axes de notre budget ville 2015. Il s'agit d'un budget ciblé autour des priorités définies par Monsieur le maire, qui maintiendra notre ville sur les rails de la modernité et du progrès. Un budget qui désendette la ville sans sacrifier son développement. Un budget efficace, rigoureux, volontaire. Un budget sous surveillance qui s'inscrit dans un contexte difficile. Un budget de combat propre à nous permettre de répondre aux enjeux de demain.

En ce qui concerne le budget de l'eau, nous affichons en dépenses et en recettes de fonctionnement un budget de 150 754 €, contre 136 421 € en 2014. Nos dépenses d'investissement correspondent à 256 000 € contre 232 000 € en 2014. La somme de 1 094 621 € correspond au cumul des dépenses, à la mobilisation de l'emprunt revolving à hauteur de 714 000 €, à l'amortissement et à la TVA.
En recettes, nous affichons un emprunt d'équilibre de 221 182 € contre 202 857,81 € en 2014.
En ce qui concerne le budget d'assainissement, nous commencerons à lancer l'étude afin de réaliser le raccordement de Cours et de Villechaud. Nos recettes et dépenses d'exploitation sont évaluées pour l'année 2015 à 563 789 €.
Par contre, nos dépenses d'investissement s'établiront à 465 000 €, ce qui nous amènera à inscrire un emprunt d'équilibre de 155 727 € en attendant la reprise de l'excédent.
En ce qui concerne le budget du Stic, nous reconduisons pour l'instant les dépenses de fonctionnement à l'identique de 2014, soit la somme de 44 000 €, en attendant de finaliser le projet de la deuxième ligne qui nécessitera une inscription budgétaire complémentaire dans le cadre du budget supplémentaire.
Nous inscrivons en report sur le budget Stic l'inscription budgétaire du nouveau véhicule à hauteur de 105 000 €.
Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble du personnel communal qui a travaillé d'arrache-pied pour trouver les solutions permettant d'atteindre notre objectif de réduction des dépenses de fonctionnement. Je n'en ai que plus apprécié leur professionnalisme et leur implication à la vie de notre commune.
Merci à vous, Mesdames et Messieurs.

Michel Veneau
Merci pour toutes ces explications et ces précisions dans ce budget. C'est très complexe. Avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
Vous aviez indiqué tout à l'heure que vous connaissiez de manière exacte le montant de l'excédent. Il est de combien ?

Thierry Demay
On ne le connaît pas encore exactement. On a fait une estimation qui nous conduit à être un peu plus optimiste. Mais pour l'instant, je ne veux pas vous annoncer de chiffres qui risqueraient de vous induire en erreur pour la suite.

Hicham Boujlilat
Les éléments de budget de comparaison que vous avez pris en compte sont bien ceux du BP 2014. On est d'accord. Sauf que le problème, c'est qu'ils ne prennent pas en compte le budget supplémentaire voté en juin 2014, qui fait que les éléments de comparaison ne sont pas possibles.
J'ai pris en compte, dans le cadre de la lecture d'analyse, également les dépenses que vous avez ajoutées en juin et les évolutions de recettes. Ce qui fait que je n'arrive pas tout à fait aux mêmes évolutions. Vous avez fait de BP à BP. J'ai pris le BP consolidé avec le BS, de manière à avoir une lecture la plus en phase avec la réalité.

Thierry Demay
Alors, ça devient un peu incohérent. Si on fait un comparatif entre un budget primitif 2015 et un budget primitif + un budget supplémentaire 2014, on n'est plus du tout sur les mêmes bases. Si vous voulez faire cette comparaison, il faut attendre le budget supplémentaire de 2015.

Hicham Boujlilat
En général, on essaie de comparer de CA à CA parce que c'est la réalité. La nouveauté par rapport au budget qu'on vote cette année – on a voté le budget primitif l'année dernière à la même époque, les années précédentes, on le votait un peu plus tard. Il faut de toute façon prendre en compte le BS de manière à voir l'évolution. On pourra voir éventuellement les évolutions de BS à BS, mais en général, la chambre régionale des comptes, quand elle analyse les choses, elle prend le BP, elle voit l'évolution liée au BS. Pour pouvoir faire l'analyse, elle ne fait pas de BS à BS. Elle ne l'a jamais fait. Ce serait une chose complètement inédite.
J'ai pris en compte ce qui était prévu dans le budget primitif, avec l'évolution du BS, puisque vous avez indiqué par rapport à ce que vous avez prévu, on baisse telle dépense, on augmente telle autre, etc.

Michel Veneau
Posez une question. Pour l'instant, vous nous expliquez, mais il n'y a pas de question.

Hicham Boujlilat
On a le droit d'intervenir pour dire ce qu'on a à dire, même si… Sauf si le conseil municipal, Monsieur le maire, on vient simplement pour poser des questions. On peut également apporter des remarques.

Michel Veneau
Avez-vous des questions à nous poser ?

Hicham Boujlilat
On a des remarques, si vous le permettez.

Michel Veneau
Bien sûr, on est là pour vous écouter.

Hicham Boujlilat
Merci

Michel Veneau
Il faut bien comparer… Je vais vous expliquer. J'ai été 19 ans et 6 ans avec vous. Un budget primitif, c'est un budget primitif. Le budget supplémentaire, c'est autre chose, c'est une autre phase, comme vous le savez. Après, on a un compte administratif où c'est le bilan de l'année, comme vous le savez. Mais il ne faut pas tout comparer. Il faut comparer de budget primitif à budget primitif. C'est tout simple. Là, on est obligé de faire une comparaison de budget à budget.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas une obligation. Vous avez le droit de faire votre lecture. Je fais la lecture liée à la réalité des dépenses et des recettes de 2014. Je prends ça. Après, il y a des choses qui ont été ajoutées, d'autres qui ont été enlevées. C'est simplement pour vous expliquer comment…

Michel Veneau
Il ne faut pas nous expliquer, Monsieur. Vous nous posez des questions. Ce n'est pas la peine de nous faire une théorie sur un budget. Ça fait quand même des années qu'on fait des budgets. Si vous avez des questions à nous poser, si ça ne vous convient pas par rapport aux chiffres, vous nous le dites. Donnez-nous des chiffres.

Hicham Boujlilat
C'est ce que je suis en train de…

Michel Veneau
Pour l'instant, vous n'avez rien dit, vous n'avez pas donné un chiffre. Essayez de nous donner des chiffres.

Hicham Boujlilat
C'est ce que j'essaie… C'est important d'indiquer…

Michel Veneau
On a compris. Un budget primitif, on sait ce que c'est. Un supplémentaire aussi. Et un compte administratif. Tout le monde ici autour de cette table connaît. Après, posez vos questions, dites-nous sur des chiffres ce qui ne vous convient pas, ce que vous pourriez améliorer au niveau de ce budget. C'est ce qu'on attend de vous. Allez-y, posez des questions.

Hicham Boujlilat
J'ai pris, dans le cadre de mon analyse, ce que vous présentez dans le cadre du BP 2015 et le BP consolidé avec le budget supplémentaire. Ça m'amène à la chose suivante. Dans ce cadre-là, on voit que les recettes fiscales ont baissé de 86 882 €. C'est la réalité, c'est très clair. Ce qui fait une baisse de 1 %. Les dotations de l'Etat + subventions, quand on consolide le tout, on est à un peu moins de 150 000 €.
Vous prévoyez notamment, dans le cadre du budget que vous proposez, une augmentation des subventions d'investissement, dans le compte 13. Pourriez-vous nous indiquer de quelles subventions il s'agit ?
Vous avez parlé du remboursement du capital – compte 16 – en investissements et le remboursement des intérêts d'emprunt qui sont dans le fonctionnement – compte 66. On voit qu'au niveau des intérêts d'emprunt, vous faites exactement les mêmes efforts, en termes de remboursement, que nous avions pu porter. En revanche, je vois qu'il y a une évolution en termes de remboursement du capital qui est à la baisse. Quand on reprend le compte numéro 16, au BP 2015, emprunt remboursement du capital, le chiffre est de 1 468 551 €. J'ai repris les chiffres des CA consolidés depuis plusieurs années. On voit que c'est un des efforts les moins importants depuis 9 ans. J'ai essayé d'aller au-delà de 6 ans pour ne pas rester simplement sur la gouvernance qui était la nôtre.
Ce qui m'inquiète, c'est au niveau de la capacité d'autofinancement. Tout à l'heure, vous disiez : on est à 91 425 €, par rapport au BP de l'année d'avant, on est à + 50 %. Sauf que quand je reprends la capacité d'autofinancement, elle était en 2007, sous M. Béguin, de 1 844 000 € ; en 2008 – M. Béguin et nous-mêmes – de 1 368 000 € ; en 2009, 1 495 000 € ; en 2010, 1 752 000 € ; en 2011, 2 900 000 € ; en 2012, année exceptionnelle, par rapport à la centrale…

Michel Veneau
Un peu plus d'un million supplémentaire.

Hicham Boujlilat
Oui. C'est monté à 5 228 000 €. Mais si on enlève le million, on est à 4 M€. En 2013, nous étions à 3 656 000 €. En 2014, quand je prends le BP consolidé avec le BS que nous avons voté – nous avons voté contre, mais c'est ce qui a été voté dans le cadre du BS – 2 258 000 €. Et là, nous arrivons à 91 425 €.
Là-dessus, je n'ai pas de réponse. Permettez-moi et permettez-nous de nous inquiéter parce qu'il y a une chute, de 2014 à 2015, de 2 167 248 €, sur le virement à la section de fonctionnement.
Je souhaitais savoir à quel montant vous l'estimiez ? Sinon, il faut voir à quoi c'est lié. Si c'est lié à…

Michel Veneau
La manœuvre est exceptionnelle. Votre manière de 2 M€, 4 M€, de passer à 91 000 €, je n'ai jamais entendu ça. Vous êtes un magicien dans les comptes.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas un magicien.

Michel Veneau
Si, je pense que vous êtes vraiment un magicien.

Hicham Boujlilat
Didier Béguin était un magicien en 2007, Didier Béguin était un magicien en 2008…

Michel Veneau
Les chiffres que vous venez de donnez…

Hicham Boujlilat
Ce sont les vôtres et ceux du budget…

Michel Veneau
M. Demay va vous répondre, mais là, vous êtes très fort. Bravo !

Hicham Boujlilat
Je suis peut-être très fort, mais je suis très fort dans la lecture des documents que vous nous avez transmis. Il faudra nous expliquer. C'est bien noté 91 425 €. C'est ce qu'a dit M. Demay.
Mes questions, c'est de savoir à quoi c'est lié, est-ce qu'il y a des emprunts nouveaux. Vous avez indiqué qu'il y aura probablement des emprunts nouveaux. On verra le montant. Quels sont les projets qui impactent cette baisse ? J'ai noté notamment dans le cadre des projets qui pourraient éventuellement impacter tout cela – mais on en parlera parce que je souhaiterais également revenir sur le tableau des APCP – mais je vois qu'il y a, entre 2014 et 2015 – un peu plus de 300 000 € pour 2014, en 2015, 1 900 000 € pour le déménagement de la cité technique, plus de 2 400 000 € pour le déménagement de la cité technique, quand on met à peine 83 000 € pour l'aménagement de trois bureaux tertiaires à la maison médicale. Parce que ce n'est pas une maison pluridisciplinaire, c'est une maison médicale. Vous allez me dire que je suis un magicien. Si je suis un magicien, je continue à lire les documents que vous nous transmettez dans lesquels vous mettez ces mots.
Au niveau des chiffres, c'est cette question-là. Ensuite, j'aurai une autre interrogation, puisque vous avez prolongé le DOB dans le cadre de vos propos liminaires, ça m'amènera, si vous le permettez, après la série de réponses de M. Demay, dont je salue le pari qu'il a bien voulu relever – j'ai dit que j'allais le dire, donc je l'ai dit… Je souhaitais avoir ces éléments de réponse et ensuite, revenir sur d'autres points si vous le permettez.

Thierry Demay
Concernant les inscriptions, la première question que vous m'avez posée, c'est tout simplement celles de 2014 qui n'ont pas été réalisées, donc qui ont été reportées sur 2015. Après par rapport à tous les chiffres que vous nous avez énoncés, je suis d'accord, je veux bien entendre tous les chiffres.

Hicham Boujlilat
La première question, c'était sur les subventions d'investissement. Ce sont quelles subventions ?

Thierry Demay
Ce sont les subventions qui n'ont pas été réalisées en 2014 et qui sont reportées en 2015.

Hicham Boujlilat
Ce sont quelles subventions ?

Thierry Demay
C'est l'Anru du parc Schweitzer, la Maison de quartier, la Drac pour l'orgue, la DETR de l'école Pierre et Marie Curie et le tribunal.

Michel Veneau
C'est vous qui avez monté tous ces dossiers. Les travaux ne sont pas réalisés. Vous les connaissez quand même. Vous connaissez tous ces dossiers.

Hicham Boujlilat
Ce sont les subventions que nous avons sollicitées et qui ont été reportées par rapport aux travaux qui n'ont pas commencé. L'année a durée 12 mois quand même, elle n'a pas duré que 4 mois, je tiens à le rappeler. Mais je voulais avoir ces éléments. Dans les subventions pour l'année prochaine, c'est simplement un report des subventions de cette année. Pas de subventions nouvelles ?

Thierry Demay
Le souci, c'est qu'elles ne sont pas notifiées. A partir du moment où elles ne sont pas notifiées, on ne va pas faire des plans sur la comète avec des choses qui ne sont pas notifiées.

Hicham Boujlilat
Je vous ai posé une question, vous m'avez répondu de manière précise, je vous en remercie.

Thierry Demay
Vous m'avez cité une série de chiffres fort intéressants. Je suis comptable de formation, j'aime bien les chiffres, mais au bout d'un moment j'étais un peu perdu, parce que vous avez mélangé des chiffres de compte administratif, de budget primitif, de budget primitif + budget supplémentaire. J'avoue que je n'y retrouve plus mes petits. Si je donne ça à mes élèves, je suis sûr qu'ils seront comme moi complètement perdus.
Concernant l'élément dont vous parliez, la capacité d'autofinancement, cette capacité d'autofinancement qui vous est proposée ici dans les chiffres, c'est un budget primitif avant la reprise de l'excédent. Tant qu'on n'a pas l'excédent, on ne va pas marquer quelque chose dont on n'est pas sûr. C'est pour ça qu'il y a une telle différence par rapport aux chiffres que vous avez cités.

Hicham Boujlilat
Et le chiffre est de combien ?

Thierry Demay
Vous l'avez rappelé tout à l'heure : 300 et quelques mille.

Hicham Boujlilat
Non, 91 425 €.

Thierry Demay
Dedans, il n'y a pas la reprise de l'excédent. On va attendre le compte administratif pour avoir ce chiffre.

Hicham Boujlilat
J'arrive à faire la différence entre la réalité, le compte administratif, et le budget prévisionnel. Je me suis permis, M. Demay (ce sera dans le compte rendu) de ne pas vous reprendre tout à l'heure quand vous avez parlé de valider notre compte de gestion. Ce n'est pas un compte de gestion, c'est un BP. Tout à l'heure, vous avez parlé de compte de gestion. Vous avez parlé de professeur et d'élève. Je me suis permis de ne pas reprendre le professeur tout à l'heure lorsque vous avez parlé de compte de gestion au lieu du BP. On le verra dans le compte rendu. Le CA, je reprends les éléments réels jusqu'à 2013. C'est ce que j'essayais d'expliquer en préambule pour voir le raisonnement. Le BP, c'est ce qui a été voté l'année dernière et cette année. On est sur la réalité des chiffres.
Sur le deuxième volet d'intervention…

Thierry Demay
Sans vouloir polémiquer, je ne suis pas là pour ça, je suis là et on est tous là, les 33, pour travailler dans le même sens, le bien-être de la commune. Je pense qu'on ne peut pas mélanger des pommes et des bananes et dire que ça fait la même chose. C'est pour ça que je voulais dire qu'il faut qu'on parle à partir des mêmes bases de calcul : BP, compte administratif. Ce sont des choses bien précises. On ne peut pas mélanger toutes ces choses.

Hicham Boujlilat
Si vous permettez, en termes de méthode, ce que je voulais vous proposer pour ne pas mélanger, c'est de ne pas parler de BP et de CA, mais de parler des comptes. Je parlais du compte 023, autofinancement, virement à la section de fonctionnement : 2 258 000 € l'année dernière, 91 425 € cette année. Là-dessus, je ne mélange ni les pommes ni les poires puisqu'on est sur le 023, on n'a que des pommes ou des poires. Comme ça, c'est clair. Je pense que vous comprenez le raisonnement. A mon avis, on est sur le même niveau de logique là-dessus.

Thierry Demay
Je comprends bien le raisonnement et j'insiste : je dis bien qu'il faut qu'on parle à partir des mêmes éléments. Il faut qu'on parle du budget primitif. On ne parle pas du compte administratif, etc.

Hicham Boujlilat
Sur la deuxième partie de mon intervention, c'est que dans le cadre des documents que vous nous avez transmis, c'était difficile entre le peu que nous avons eu dans le cadre du DOB, le complément que nous avons eu aujourd'hui et le document que vous nous avez transmis, on a vu des choses qui ne pouvaient pas nous sauter aux yeux, faute de les avoir avant. La première, dans le cadre du budget : il y a des choses qui n'apparaissent

pas dans le cadre de la présentation que vous avez faite et dans le cadre des différents tableaux. Je parle notamment de tout ce qui tourne autour de la rénovation urbaine. Vous avez parlé du contrat de ville, c'est quelque chose qui sera mis en place sur différents axes, etc. On pourra y revenir tout à l'heure. Je voulais savoir ce que devient le projet de rénovation urbaine où la ville de Cosne n'a pas été retenue en projet d'intérêt national, ni en projet d'intérêt régional. Il y a eu 4 projets d'intérêt régional en Bourgogne, dont un à Nevers.

Michel Veneau
Je me permets d'intervenir parce que vous êtes très négatif pour la ville de Cosne et ça me dérange beaucoup. A chaque fois, il y a eu des problèmes. Quand on a démarré quelque chose depuis que nous sommes élus, vous êtes intervenus plusieurs fois au niveau de cette instance, au niveau des instances régionales et autres, pas en faveur de la ville, et ça me gêne beaucoup. Aujourd'hui, vous continuez de faire une analyse négative pour la ville en intervenant comme ça. Nevers a été retenu au niveau régional, on le sait. Tant mieux pour Nevers. Ce n'est pas pour cette raison qu'il faut qu'on dise qu'on n'est pas bon. Nous sommes tous responsables. Il y a un problème…

Hicham Boujlilat
Non.

Michel Veneau
Bien sûr que si.

Hicham Boujlilat
Je peux terminer mon propos, parce que j'aurai une question à vous poser là-dessus.

Michel Veneau
Pour l'instant, c'est moi qui ai la parole, je vais vous interpeler là-dessus. Je trouve vos propos négatifs pour la ville de Cosne.

Hicham Boujlilat
On pourrait reprendre les vôtres sur le fait que nous endettions la ville, etc. Ce n'était pas très positif.

Michel Veneau
Vos propos sur tous nos projets sont souvent négatifs. Et ça me dérange beaucoup pour notre bassin, y compris la communauté de communes. En agissant sur la ville, vous agissez sur tout le bassin de vie de Cosne. Et c'est dérangeant. Aujourd'hui, l'Etat a ciblé Nevers au niveau régional. Tant mieux pour Nevers.

Hicham Boujlilat
C'est très bien.

Michel Veneau
Tant mieux pour Nevers. La ville de Cosne, on va faire avec ce qu'on nous a donné au niveau de l'Etat. On ne peut pas faire plus. Je crois qu'il faut se serrer les coudes. Il faut être solidaire pour notre quartier. Il a été reconnu, il a été reconduit par l'Etat. C'est vous

qui nous l'avez annoncé avant l'heure, même, je crois. Vous êtes toujours en avance, vous avez toutes les informations avant nous. Tant mieux ! Mais en ce qui concerne la ville de Cosne, je souhaite, au niveau de cette enceinte, qu'on soit plutôt positif pour la ville. Que vous me critiquez moi personnellement ou mon équipe, ça ne me gêne pas. Mais au niveau de Cosne, je pense qu'il faut qu'on soit positif pour tirer la ville et notre bassin de vie vers le haut. Voilà ce que je souhaite.

Hicham Boujlilat
Je vous remercie de me laisser continuer d'exercer ma mission de conseiller municipal d'opposition. Je ne vous attaquerai pas, ni les élus, parce que je ne veux pas rentrer dans des attaques personnelles. Je ne rentrerai jamais dans ce jeu-là. C'est hors de question, je ne rentrerai pas dans ce jeu de polémiques et d'attaques personnelles, ne comptez pas sur moi là-dessus. En revanche, je veux revenir quand même là-dessus. Je me réjouis qu'il y ait eu un effort national de 5 milliards d'euros, 4 milliards pour le programme d'intérêt national et 1 milliard pour le programme d'intérêt régional. Pour la Bourgogne, il y aura 17 millions et probablement 4-5 millions pour Nevers. Ce que je souhaiterais savoir, là où je suis inquiet, c'est sur ce que devient ce projet de rénovation urbaine. Savoir quand vous avez déposé le dossier auprès de l'Anru. Rappelez-vous, au mois de juillet, nous vous avions interpellés là-dessus pour savoir quand vous aviez fait acte de candidature, sur quelle base, sur quel chiffre. Parce que pour être retenu, il faut déposer un dossier. Je me réjouis que ceux qui déposent un dossier au CA de l'Anru… d'autant plus que, vous ne pouvez pas me dire : on venait d'arriver, il y a eu un changement d'équipe, etc. Il me semble qu'à Nevers, il y a eu également un changement d'équipe. Le nouveau maire n'a pas 32 ans d'expérience, mais on a eu un changement d'équipe, avec des élus qui ont pris les dossiers, qui les ont déposés, etc. Ils étaient sur le même niveau que nous. Ce qui m'inquiète, c'est qu'en 2006, il y avait le projet Anru 1, Borloo 1, pas de dépôt de la ville de Cosne. Nous avions raté dix ans de crédit et de financement à 80 % comme il y a eu à la Grande pâture à Nevers. Et c'est très bien, c'est un quartier qui a été transformé, etc. C'est dommage, nous aurions pu l'avoir ici. Ce qui m'inquiète aussi, c'est que…Vous allez me dire que le dossier a été déposé. Si vous me le dites, on va vérifier et nous verrons bien, s'il a été déposé au CA de l'Anru. En tout cas, les raisons qui font que, je pense, vous n'avez probablement pas déposé de dossier, vont mettre en péril, soit le projet de rénovation urbaine, soit l'engagement d'opérations d'envergure qui demandent des financements d'envergure. Ça veut dire que l'accompagnement de la ville à la rénovation urbaine ne pourra se faire que sur des fonds propres. On a vu tout à l'heure que nous sommes quand même sur une tendance où c'est difficile de mobiliser les fonds propres. Ou sur la dette, alors que vous essayez de démontrer par votre budget… Je l'ai vu, on a pas mal de voyants qui sont au rouge. On voit également que la ville s'appauvrit, ne serait-ce que du fait de la baisse de ses recettes fiscales. Si on n'a pas les subventions pour faire les projets, ça risque d'être difficile. Et le programme de rénovation urbaine, c'est 2014-2024. Donc, nous n'aurons pas de crédit dans ce cadre-là.

Michel Veneau
Je vous réponds tout de suite. Mme la préfète avait répondu. Je crois que M. Dherbier était présent. La ville de Cosne ne sera pas retenue, il n'y aura que Nevers au niveau de son quartier.

Hicham Boujlilat
Avez-vous déposé un dossier ?

Michel Veneau
Je vous dis que Mme la préfète nous avait répondu à l'époque que ce n'était même pas la peine de déposer de dossier, il n'y aurait qu'un seul dossier retenu dans la Nièvre, ce serait Nevers.

Hicham Boujlilat
On nous a dit : vous ne serez pas retenu dans le cadre du zonage AFR. On s'est battu. Alain Dherbier a mis sa démission en jeu, on a obtenu le zonage AFR. On nous a dit : quartier prioritaire, ça sera difficile. Dans les archives et dans les dossiers – j'en ai gardé des copies – vous verrez toutes les interventions que nous avons faites auprès de la préfète, auprès du ministre de la Ville, etc., avec volontarisme.

Michel Veneau
Nous aussi, nous sommes intervenus.

Hicham Boujlilat
Avec volontarisme.

Michel Veneau
Nous sommes intervenus au niveau de Mme la préfète.

Hicham Boujlilat
Je souhaiterais savoir s'il y a eu un dépôt de dossier au niveau de l'Anru.

Michel Veneau
Je vous dis que Mme la préfète nous a dit de ne pas déposer de dossier.

Hicham Boujlilat
Donc, vous n'avez pas déposé de dossier.

Michel Veneau
Je viens de vous répondre, vous n'êtes pas sourd !
En ce qui concerne le quartier dont vous parlez, j'ai travaillé avec Nièvre Habitat depuis mon arrivée. Je crois que pendant notre mandat, on va avancer sur ce dossier. Vous y avez travaillé aussi, je ne vous critique pas, vous avez fait ce que vous avez pu. Mais on s'aperçoit qu'au niveau du dossier, avec nos bailleurs sociaux, ça n'a pas beaucoup avancé. Je ne vous reproche rien, peut-être que Nièvre Habitat n'était pas prêt non plus.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui n'a pas avancé ?

Michel Veneau
Le dossier.

Hicham Boujlilat
A quel niveau ? Qu'est-ce qui n'a pas avancé, pour être précis ?

Michel Veneau
Il n'a pas avancé avec Nièvre Habitat, pour l'instant. C'est Nièvre Habitat qui nous l'a confirmé. Je pense que ce ne sont pas des gens…

Hicham Boujlilat
Vous allez nous dire : M. Prosperini nous a dit… Nièvre Habitat nous a dit… Moi, j'ai tous les éléments ici.

Michel Veneau
On vous l'écrira, on vous donnera les comptes rendus de Nièvre Habitat, et vous verrez que j'ai raison.

Hicham Boujlilat
Nous étions sur la négociation.

Michel Veneau
Et vous n'avez rien négocié.

Hicham Boujlilat
On n'a rien négocié ?

Michel Veneau
Non, vous n'avez rien négocié, M. Boujlilat. J'en suis certain. Mon collègue, Jacques Legrain, président de Nièvre Habitat, me l'a confirmé. Je peux vous le dire. Je suis sûr que mon collègue Jacques Legrain pourra le confirmer si vous le voulez.

Hicham Boujlilat
J'espère bien.

Michel Veneau
Je n'ai pas l'habitude de dire des choses qui ne sont pas vraies. Surtout avec mes collègues, je les respecte tous, vous le savez. J'ai un très grand respect pour les élus. Si vous aviez abouti, je serais prêt à continuer votre projet.

Hicham Boujlilat
Si moi, je suis un magicien, vous êtes mon maître. Là-dessus, un dossier comme ça…

Michel Veneau
Il est compliqué, il n'est pas facile.

Hicham Boujlilat
On a fait une étude qui a été arrêtée. Nous avons arrêté les bâtiments qui seraient démolis. On a revu des choses. Les bâtiments que vous souhaitez démolir, on a préféré que ce soit les uns plutôt que les autres, etc. Nous étions en train de négocier. Une année, ça dure 12 mois.

Michel Veneau
Et un mandat, c'est 6 ans !

Hicham Boujlilat
Un mandat, c'est 6 ans. Le CA de l'Anru, c'était au mois de décembre. Jusqu'au mois de mars, nous étions en responsabilité. Nevers était dans la même situation, ils étaient aussi en train de négocier.

Michel Veneau
Nevers, la différence, c'est qu'ils ont un quartier qui est retenu, c'est tout. Et tant mieux pour eux.

Hicham Boujlilat
Oui, parce qu'ils ont déposé un dossier.
En tout cas, je ne vous laisserai pas dire que nous n'étions pas à un bon état d'avancement. Nous étions en train de finaliser les choses.

Michel Veneau
On verra.

Hicham Boujlilat
Je vous remercie en tout cas de dire que le dossier n'a pas été déposé. Je pense que ça va mettre en péril… Après, il faut dire comment on va financer l'opération. La ville de Cosne…

Michel Veneau
Nous avons des précisions de la préfecture sur ces dossiers. M. Lebossé a travaillé dessus.

Hicham Boujlilat
Comme je n'ai rien vu sur le BP 2015, ça veut dire qu'il n'y aura rien de fait sur le BP 2015. Et vous ne l'avez pas présenté dans les documents.

Michel Veneau
Vous verrez au budget supplémentaire, quand le contrat de ville sera signé.

Hicham Boujlilat
Le contrat de ville, c'est une chose, le programme de rénovation urbaine en est une autre. Il y a 1 300 villes qui vont avoir 1 300 contrats de ville. 200 quartiers ont été retenus en national…

Michel Veneau
Je connais les chiffres aussi bien que vous.

Hicham Boujlilat
Il ne faut pas confondre les contrats de ville et le programme de rénovation urbaine, ce sont deux choses. Il ne faut pas mélanger les pommes et les poires, c'est exactement la même chose.

Michel Veneau
Il ne faut pas qu'on aille sur ce terrain parce qu'on perd notre temps. Ce qui est important, c'est qu'on puisse avancer avec nos bailleurs sociaux, avec l'Etat. Malheureusement, on sait qu'on n'aura pas des aides… Mais vous, ça aurait été pareil.

Hicham Boujlilat
Non, pas du tout. Ne parlez pas pour nous.

Michel Veneau
Bien sûr que si. Il n'y a que Nevers qui est retenu.

Hicham Boujlilat
Je peux vous garantir que nous aurions déposé un dossier.

Michel Veneau
Ce sont des paroles.

Hicham Boujlilat
Il faut croire les vôtres ?

Michel Veneau
Vous allez voir l'action qu'on va mener, vous verrez dans le quartier à la fin de notre mandat, par rapport à vous. Vous verrez la différence.

Hicham Boujlilat
Ce sera sans le financement de l'Etat.

Michel Veneau
C'est le concret qui m'intéresse. On verra la différence.

Hicham Boujlilat
Sur les APCP, il y a une ligne vidéoprotection FON qui est de 28 080 € + 3 000 € de vidéoprotection. Ça correspond à quoi ?

Thierry Demay
Le renouvellement de la fibre noire, tout simplement.

Hicham Boujlilat
FON, j'ai regardé, ça veut dire wifi.

Thierry Demay
Avant d'arriver en wifi, ça arrive quand même par…

Hicham Boujlilat
Donc, c'est le renouvellement de la fibre et pas autre chose.
Maison médicale, j'ai vu 50 000 en AP 2014 et 50 000 AP 2015. Je pense qu'on en reparlera tout à l'heure dans le cadre d'une délibération.
Je vois « future cité technique » : 326 000 en AP 2014, on en a parlé mais 1 974 000 €, ça correspond à quoi ?

Michel Veneau
La totalité du projet.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que le déménagement de la cité technique va coûter 2 400 000 €.

Michel Veneau
Avec l'achat. C'est une estimation. J'espère qu'on arrivera à baisser les coûts.

Hicham Boujlilat
J'ai vu l'estimation de la maison médicale à 50 000, et je compare. Vous dites que votre priorité, c'est la santé. Et on voit 2 millions d'euros pour la cité technique ! C'est simplement pour appuyer sur le sens des priorités dans ce cadre-là.

Michel Veneau
La santé reste toujours ma priorité avec mes collègues.

Hicham Boujlilat
On en reparlera. 50 000 et 2 M€, c'est une différence en termes de priorité
Je vois 30 000 €, rond-point rue du Commerce.

Michel Veneau
Le haut du boulevard.

Hicham Boujlilat
On a un rond-point à 30 000 €.

Michel Veneau
Ce n'est pas cher.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas cher pour vous. Avec 30 000 €, on en achète des briques.

Michel Veneau
Donnez-moi l'estimation d'un rond-point, vous qui êtes un connaisseur dans les chiffres.

Hicham Boujlilat
Je connais l'estimation de pas de rond-point.

Michel Veneau
Vous préférez pas de rond-point ?

Hicham Boujlilat
Bien sûr. Un rond-point à 30 000 € en haut du boulevard ! Après, je ne sais pas où il sera…

Michel Veneau
Il sera bien dans l'axe du boulevard, on va essayer de le positionner au mieux, quand même.
C'est une demande des commerçants. De votre temps, on vous avait peut-être déjà posé la question, je ne sais pas. On nous a posé la question plusieurs fois de positionner un rond-point en haut du boulevard, pour sécuriser cette partie Jean-Jaurès, qui va être modifiée. On va réduire les trottoirs et le haut de la rue du Commerce. Les trottoirs, avant, c'était pour le café. Là, on va réduire et on va essayer de positionner un rond-point. On va dessiner un rond-point en haut du boulevard pour voir si on peut le positionner ou pas. C'est pour cette raison qu'on n'a mis que 30 000 €.

Hicham Boujlilat
J'ai terminé pour le moment sur ces questions.

Pascal Jaillet
Monsieur le maire, vous persistez à faire voter le budget par nature, ce qui – on l'a déjà indiqué ici – ne facilite pas la comptabilité analytique que vous préconisez. Dans cette optique, vous aviez annoncé (je cite) la création de tableaux de bord et d'études financières. Je pense qu'il serait opportun que lors d'un prochain conseil municipal, vous présentiez ces tableaux de bord, et sur quels sujets porteront les analyses financières. C'est une proposition pour ouvrir ce débat.
Je me suis penché sur les tarifs municipaux qui sont sur le site extranet de la ville depuis quelques jours. En 2015, le prix de location des salles des fêtes reste inchangé, alors que vous aviez promis (je cite) de diminuer les tarifs de location des salles des fêtes pour les habitants et les associations de la commune. Je m'étonne un peu.

Michel Veneau
Ça sera fait au mois de janvier.

Pascal Jaillet
Non, je ne crois pas.

Michel Veneau
On fera un avenant en janvier, c'est prévu. On l'a vu avec les collègues. On y a travaillé, mais on n'a pas pu le présenter pour ce budget.
Sur la promesse, vous avez entièrement raison et je vais tenir ma promesse. Le nouveau conseil municipal aura lieu fin janvier, le 26. On fera des propositions.

Pascal Jaillet
D'accord.
Toujours sur ces tarifs, on peut noter les tarifs de la patinoire à partir du 1er janvier 2015, qui sont identiques à ceux qui existaient en 2014. Je vais me permettre deux remarques. La première, c'est que vous avez annoncé dans la presse que le prix, l'an

dernier, était de 3 € la demi-heure, alors que c'était 3 € l'heure. C'est dans les tarifs 2014. C'était peut-être pour masquer l'augmentation de 66 % du ticket d'entrée à la patinoire. Deuxième remarque sur ces tarifs…

Michel Mezy
Concernant la patinoire, vous oubliez de dire que cette année, il y aura des animations et ce sera géré totalement par une société extérieure. Il n'y aura pas l'impression des billets, la Sacem, le gardiennage, 4 employés sur 3 semaines. Au total, l'année dernière, la patinoire a coûté 35 937,44 €. Cette année, la patinoire coûtera 30 600 € pour la ville de Cosne, ce qui est une économie très importante.
Concernant le prix des tickets, il sera fait des réductions pour les associations caritatives. Le prix passera à 2 € si elles en prennent un grand nombre. C'est ce que j'ai négocié avec la société.
Et 4 € pour les moins de 12 ans.
Tout ceci pour vous dire qu'on aura des animations, des aides pour les associations et pour les gens en grande difficulté, car la société nous a donné 50 places gratuites. Nous en avons donnés 4 par association. Les 10 restantes feront partie d'un jeu que nous allons mettre sur Facebook. Nous avons travaillé pour que l'ensemble des plus défavorisés bénéficie des tarifs de la patinoire. Nous avons serré au plus près les budgets pour avoir une patinoire de qualité. L'année dernière, 120 m2 avec la glace synthétique. Cette année, 200 m2 avec de la glace naturelle. Ce qui permet aux enfants de glisser et de mieux appréhender la glace. Je pense que c'est une belle opération pour la ville de Cosne. Dans un rayon de plus de 50 km, il n'y a pas l'équivalent. La ville de Cosne peut être fière du travail que nous avons fait.

Pascal Jaillet
Ne vous méprenez pas, je suis très fier aussi de cette patinoire. Je passe régulièrement voir l'avancée des travaux, j'ai même vu les pompiers qui aspergeaient la surface ce matin. Seulement, il ne faut pas perdre de vue – les chiffres sont les chiffres – qu'il y a bien une augmentation de 66 % du ticket entrée pleine adulte. Après, on peut démontrer tout ce qu'on veut.
Il faut savoir que c'est bien la commune qui au final décide du prix d'entrée. On prend un exemple : le budget d'équilibre est de 80 000 €. Si la commune met au pot 40 000 €, la société, elle, doit faire 40 000 € sur le nombre d'entrées prévisionnel. Mais si la commune met 50 000 €, le prix d'entrée prévisionnel va baisser. C'est bien vous qui avez constitué ce tarif de 5 €, personne d'autre. Le raisonnement est là. Ça se passe toujours comme ça. C'est en fonction de combien vous voulez mettre en fonction du nombre d'entrées prévisibles que le tarif se calcule. C'est tout ce que je voulais dire.

Michel Mezy
Vous oubliez que quand vous allez dans un restaurant et que vous n'avez pas les mêmes prestations, vous payez plus cher. Cette année, il y aura des animations, des soirées mousse, des soirées à thème.

Pascal Jaillet
Ce n'est pas pour patiner.

Michel Mezy
Comme on n'a pas les mêmes prestations, comme on aura des animations, ce sera un peu plus cher. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Hicham Boujlilat
J'espère voir Michel Mezy patiner à la soirée mousse !

Michel Mezy
Cher ami, je serai content d'être avec vous !

Pascal Jaillet
Pour continuer sur le budget primitif, M. Demay a évoqué le chapitre pour la ligne 611, je n'ai pas saisi tous les chiffres : contraintes prestations de services. Elle a une augmentation de 64 518 €, 40 % d'augmentation sur la ligne 611. Alors que j'avais plutôt compris que vous étiez dans la perspective de diminuer les prestations extérieures.

Thierry Demay
Le détail n'est pas très compliqué. Cette augmentation s'explique de manière tout à fait légitime. Le forum JHADES cette année est inscrit deux fois. Les prestations des rythmes scolaires viennent dessus. Ce qui fait une augmentation de 60 et quelques mille.

Pascal Jaillet
En ce qui concerne les ratios en pages 8 et 9 des annexes du BP 2015, si on va à la page 9, je vois à peu près, c'est une recopie du CA 2013. Tout est bon. Mais sur la page 8, le tableau « information financière ratio », c'est une recopie de la page 9 et je ne comprends pas. Ça devrait être les valeurs 2015 alors qu'on parle de valeurs 2011 ou 2013, je n'ai pas bien compris. C'est le tableau en page 8 des annexes, les ratios.

Thierry Demay
C'est le dernier compte administratif connu.

Pascal Jaillet
Mais il vaut mieux ne pas mettre de chiffres plutôt que de mettre… Ce n'est pas précisé sur le document, c'est un peu… C'est un CA 2013 qui est dans un BP 2015, sans que ce soit mentionné. Je n'avais pas compris. Surtout qu'en dessous, on met « compte de gestion 2011 ». Ça devient un peu compliqué.

Thierry Demay
Je crois que vous avez bien réussi à retrouver toutes les solutions.

Pascal Jaillet
Non, je vous pose la question parce que je n'avais pas trouvé la solution.

Thierry Demay
Au niveau de ces éléments, c'est le dernier compte administratif connu, comparé à la strate…

Pascal Jaillet
Je comprends bien, mais c'est dans le tableau page 9. C'était inutile de le recopier en page 8. S'il y a 2 tableaux, il devrait y avoir… En commission des finances l'autre jour, on vous a fait remarquer une chose…

Thierry Demay
Sans aucune polémique de ma part, je ne suis pas là pour ça, je répète, on est tous là pour la commune, ceci, c'est exactement la même présentation que les années précédentes.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas pu regarder parce que je n'ai pas les annexes des BP des années précédentes. Vous pourrez me les donner à l'occasion.

Thierry Demay
C'est dommage parce que vous étiez là les années précédentes.

Pascal Jaillet
Oui. J'ai pas mal de documents, mais il me manque les annexes des BP.
Concernant les subventions de fonctionnement aux associations, j'ai noté que pour la SPPEF, la subvention passait de 100 € à 0. C'est un peu dommage puisque la SPPEF a versé 500 € au titre de la souscription de l'orgue. C'est plutôt mal récompenser une association qui a œuvré pour le patrimoine cosnois. Les anciens combattants, l'Arac, passe aussi à 0. Le CIFA passe à 0. L'Arapen, on l'avait déjà évoqué plusieurs fois (ce sont les arts de Russie) passent de 5 000 € à 0. Regard Photos passe de 800 à 500 €. Le musée du facteur passe de 500 € à 0 et il n'y a pas de nouvelle sur son devenir.
Il y a deux surprises pour terminer cette liste. On a vu disparaître le comité des fêtes, qui avait 2 000 €, ça passe à 0. Ça veut dire qu'il n'existe plus ? Qu'est-ce qui se passe ?

Thierry Demay
Concernant l'Arac, c'est un problème au niveau du président qui n'est plus en état de maintenir cette association. Concernant le comité des fêtes de Cosne, M. Bouttier ne souhaite pas obtenir de subvention cette année.

Pascal Jaillet
C'est gentil.

Thierry Demay
Gentil, ou quelque part, c'est une certaine logique. Je pense que ce qui est aussi important de préciser aux associations, c'est qu'il y a 2 éléments à prendre en compte. Tout d'abord, les collectivités doivent demander aux associations un état de leur trésorerie, de leur conseil d'administration, etc. Une série de documents qu'on leur a demandée. D'autre part, est-ce que c'est légitime de solliciter une subvention si finalement, cette subvention n'est pas utilisée, si elle est mise sur un compte bancaire. Quelque part, je ne suis pas sûr que ce soit très cohérent. Donc, c'est vrai qu'il y a certaines associations qui ont peut-être réfléchi à ça et qui ont dit : cette année, finalement, on n'a pas l'utilité parce qu'on n'a pas de projet qui nécessite plus que les recettes qu'on envisage. Je pense que M. Bouttier a eu tout à fait raison de dire qu'il n'en avait pas besoin.

Pascal Jaillet
C'est très bien. Je me souviens de la première assemblée générale où j'étais. Il avait fait le calcul suivant : la subvention de la ville compensait à peine les locations de salle qui lui étaient facturées. Peut-être que ça a évolué, peut-être qu'il n'a plus de facture de location de salle.
La dernière surprise de cette liste des subventions de fonctionnement aux associations, c'est les Resto du cœur. On passe de 2 500 € à 1 000 €. 66 % de réduction. C'est tout à fait impressionnant.

Thierry Demay
Pour répondre directement sur les Restos du cœur, suite au courrier qu'on a envoyé à toutes les associations pour leur demander les différents documents, on leur demandait en même temps le montant qu'elles souhaitaient solliciter. A priori, c'est le montant qu'ils ont sollicité.

Pascal Jaillet
J'ai une remarque générale sur ce point. Sur 8 associations concernées par des réductions ou des suppressions de subvention, 5 associations sont à caractère culturel. C'est une remarque.

Thierry Demay
N'y voyez rien de quoi que ce soit. Sachez qu'on a traité toutes les associations de la même façon, d'une façon équitable, j'espère. On n'a pas d'a priori par rapport au sujet de l'association elle-même.

Pascal Jaillet
J'ai bientôt terminé Monsieur le maire, ne vous inquiétez pas. Le budget des affaires culturelles : dans l'hebdomadaire local du 13 mars 2014, vous annonciez « un budget culturel maintenu » (je cite). Ce n'est pas le cas dans ce BP puisqu'il y a une réduction du BP des affaires culturelles de 80 733 €, c'est-à-dire 31 % de réduction. Ma question est la suivante : pouvez-vous indiquer au conseil municipal quel autre budget de la commune est amputé d'un tiers ?

Michel Mezy
La culture, c'est un sujet difficile. Beaucoup de maires ont malheureusement eu des élections négatives à cause de ça. Je parlerais de la médiathèque ou d'autres sujets comme ça. Pour nous, le budget cette année, comme tous les autres budgets, est un budget qui a été réduit. Mais nous maintenons Garçon la note !, les guinguettes, le concert de l'orgue. Nous avons pu avoir des discussions à la Cité de la voix. Au lieu d'avoir un concert à 60 000 €, nous l'avons réduit à 34 000 € avec eux. Bien sûr, nous allons faire 2 concerts de grande qualité pour les Cosnois, le samedi 29 septembre et dimanche 30 septembre 2015. Il y a aussi l'organisation du comice qui ne rentre pas dans les prérogatives du budget de la culture, mais qui existe : 18 424,60 €. Au total, si on fait l'ajout de cette inauguration de l'orgue et du comice, 52 424,60 €, vous pouvez peut-être l'ajouter à la culture. Je ne crois pas que la culture ait été oubliée à Cosne-Cours-sur-Loire. Au contraire, je crois qu'on a de la chance parce qu'on a un maire et un conseil municipal, une majorité municipale, très à l'écoute de ce que je propose. Mais

vous le savez également, cette année et dans les années à venir, jusqu'en 2018, nous allons avoir les commémorations de 14-18. Nous souhaitons – et je le dis de manière officielle, sous le contrôle de Monsieur le maire – mettre le paquet. C'est-à-dire que nous ne voulons pas que Cosne soit la dernière ville du département à honorer les Poilus de 1914 et 1918. L'année prochaine, nous allons rénover tous les monuments aux morts et nous allons faire des commémorations avec les écoles, l'harmonie de Cosne et un grand bal qui ponctuera ces commémorations. Je le dis, notre devoir, c'est de passer la mémoire, de travailler avec des jeunes pour cette mémoire pour les années futures. Nous allons travailler localement pour faire des actions qui sont au-delà du domaine culturel. Vous en conviendrez, M. Jaillet, c'est du domaine de la mémoire de tout le monde, donc c'est important pour les générations à venir.

Pascal Jaillet
Je ne peux que convenir puisque ces projets sont des projets que nous avons initiés lors de notre mandature.

Michel Mezy
Pas du tout, M. Jaillet.

Pascal Jaillet
Je vais finir, si vous le permettez.

Michel Mezy
Je vous laisse finir, mais c'est faux.

Pascal Jaillet
Je vais revenir sur le concert d'orgue. Je pourrai vous donner tous les comptes rendus, si vous les souhaitez, il y en a eus de nombreux, depuis de nombreuses années.
Après, vous annoncez un chiffre de 60 000 € sur un concert inaugural. C'est un chiffre prévisionnel 3 ans à l'avance ! Il a le droit d'être revu et vous avez bien fait de le revoir. Vous l'avez revu, moyennant le fait que Pierre Cao, ayant abandonné la tête d'Arsis, le chœur passe de 40 personnes à 20 personnes. Je ne suis même pas sûr qu'ils sont encore 20. Ça doit bien diminuer le coût.

Michel Mezy
Arsis bien sûr a arrêté, mais la Cité de la voix continue. J'ai proposé à la Cité de la voix, non pas de venir pour un concert inaugural uniquement. J'ai proposé un partenariat pour qu'ils reviennent les années à venir, 2016, 2017, pour que l'orgue soit mis en valeur. Le travail que vous aviez accompli doit être poursuivi dans ce secteur. Il doit être amplifié parce que l'orgue est un bel instrument mis à la disposition de tous les Cosnois. Donc, nous allons faire un partenariat, comme nous avons fait à Format raisin, pour pérenniser ces actions culturelles.
Concernant 14-18, j'ai le regret de vous décevoir, M. Jaillet, le dossier était vide, malheureusement. Tout ce que j'ai mis en place, c'est-à-dire la rénovation des monuments aux morts, la tranchée qu'il y avait au rond-point de la mairie, le défilé qui avait été évoqué, dont la date n'était pas arrêtée. Je vous rappelle que nous avons 28 porte-drapeaux qui ont pu participer à ce défilé. Donc, le dossier était vide. Pour les années 2015 et 2016, la rénovation des monuments aux morts n'était pas inscrite. Tout

ceci, ce sont des propositions qui ont été faites avec des associations d'anciens combattants. Je ne vous fais pas grief parce qu'on ne peut pas être performant sur tous les dossiers. Celui-là comme les autres. Sachez que mon souci et celui du maire de Cosne et de la majorité municipale est de mettre en valeur tous les monuments que nous avons.

Pascal Jaillet
Dans les 60 000 € du prévisionnel d'Arsis, il y avait effectivement un tas d'actions culturelles avec des associations, les chorales locales, etc. Ce qui expliquait aussi ce prix. Ce n'était pas uniquement les concerts. Pour la date du défilé, je regrette, elle était déjà arrêtée au 17 octobre. Vous avez dû la mettre au 18, mais ce n'est pas un grand changement.

Propos inaudibles

Pascal Jaillet
Je vous enverrai le compte rendu.
En ce qui concerne ce budget des affaires culturelles, je répète, c'est le seul budget qui est amputé d'un tiers entre deux BP, c'est tout à fait remarquable.
Deux derniers points sur le BP. Avez-vous prévu une ligne qui va solutionner ce qu'on a convenu d'appeler la « verrue » en haut du boulevard ?

Thierry Demay
On ne peut pas prévoir de somme quelconque pour ce dossier puisque malheureusement, ce bâtiment ne nous appartient pas. On ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est ce qui a été fait précédemment : mise en sécurité. On a pris des contacts avec les personnes nécessaires. Le dossier suit son chemin. Il n'y a pas d'autres choses à dire.

Michel Veneau
Avec mon collègue, Christian Asselineau, on travaille sur ce dossier depuis notre élection. Mme Faure va terminer au mois de décembre de nous rembourser les travaux que vous aviez réalisés. Avec mon collègue, nous allons recevoir Mme Faure. Nous l'avons déjà vue plusieurs fois. J'espère qu'en 2015, on va pouvoir aboutir sur ce dossier. Vous avez raison, c'est vraiment une verrue. Il y a 9 mois que nous sommes élus. J'espère qu'en 2015, on va pouvoir aboutir parce que pour la ville, c'est plus qu'une verrue, pour le commerce… Mais on va réussir. Sur ce dossier, c'est comme la santé, on va aller au bout et on va réussir en 2015.

Pascal Jaillet
Comme dirait M. Bloin – qui n'est pas là aujourd'hui – c'est une question d'opposition, c'est tout.

Michel Veneau
… plus, pas constructive, qui nous emmène dans une voie… On est d'accord sur le principe.

Christian Asselineau
A une question d'opposition, vous allez avoir une réponse Cosnois.

Propos inaudibles.

Christian Asselineau
De vrai Cosnois, excusez-moi. Je suis désolé, je suis né à Cosne. Vous allez avoir des nouvelles toutes fraîches puisque j'ai eu Madame Faure cet après-midi. Elle va venir nous voir début janvier. La « verrue » est une verrue pour nous tous et nous avons quand même eu de la chance pendant de nombreux mois qu'elle ne soit pas taguée, puisque les fleurs ont été arrachées à quelques mètres de là. Mme Faure va venir nous voir. M. le maire va recevoir en début de semaine une copie du courrier qu'elle a adressé à un architecte cosnois pour lui confirmer le début des travaux. Je peux vous assurer que c'est un dossier qui m'a été confié par M. le maire il n'y a pas si longtemps, juste après RFF. Et je souhaite qu'il aille aussi vite que RFF et qu'on n'en parle plus.

Michel Veneau
Voyez M. Jaillet, avec mes collègues, j'aime bien, parce qu'ils passent à l'action tout de suite. Ils ont traité le dossier RFF rapidement. Et ce dossier de Mme Faure qui malheureusement – ce n'est pas de votre faute ni de la faute de personne, mais je pense qu'on va le traiter en début d'année assez rapidement. Je l'espère pour tout le monde.

Pascal Jaillet
Dernier point pour ma part sur le BP, je crois que vous avez déjà dit que vous le traiterez moins vite. Avez-vous inscrit au BP le budget nécessaire pour réaliser la consultation sur l'avenir de Cosne-Cours ?

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Vous avez répondu à la question du référendum, c'est ça ?

Michel Veneau
En 2015, nous allons faire des propositions aux Coursois et aux gens de Villechaud. Vous l'avez dans le budget. Ce sont des choses que les gens de Cours attendent depuis longtemps, ce problème d'assainissement. On va discuter avec les gens. Si on nous demande encore une consultation… Je suis un grand démocrate comme vous. S'il y a une pétition qui est relancée, qu'on a 400-500 signatures, on se pliera. Je n'hésiterai pas, je ne le passerai pas en conseil municipal, je ne prendrai pas le risque, parce que c'est prendre un risque. Si les gens souhaitent être consultés, pourquoi pas ! On verra. La démocratie, ça donne la possibilité aux gens de s'exprimer, j'y suis très attaché. Je suis très attaché à ce genre de consultation. Les mentalités évoluent, peut-être que ça va s'apaiser un peu. Mais si les gens le souhaitent, pourquoi pas. C'est leur problème. Mais je connais déjà le résultat, et vous aussi.

Pascal Jaillet
Vous savez Monsieur le maire, la démocratie, c'est aussi de respecter ses promesses de campagne.

Michel Veneau
Monsieur, je viens de vous répondre que s'il y a une demande, une nouvelle pétition…
Si personne ne demande un référendum, ce n'est pas un Coursois ou une Coursoise qui va nous demander un référendum. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Vous l'avez vécu. S'il y a vraiment une demande forte de Cours, on verra.

Hicham Boujlilat
Dans le même ordre d'idée, et ça reste dans le cadre du budget, en ayant relu le compte rendu du dernier conseil municipal, vous aviez indiqué travailler pour la mise en place d'une commission pour revoir les valeurs locatives : commission municipale avec le soutien de l'Etat, à l'initiative du maire qui la met en place. Quand avez-vous prévu de la mettre en place ? Vous allez me dire que ce n'est qu'une promesse de campagne et que si les Coursois ou les Villecadéens le demandent, vous le ferez. Mais il était question de revoir les valeurs locatives, que les Coursois ou les Villecadéens paieraient plus d'impôts que les Cosnois. Quand avez-vous envisagé de mettre en place cette commission parce que vous avez indiqué lors du dernier conseil que vous alliez y travailler pour 2015 ?

Michel Veneau
En janvier. C'est prévu avec mon collègue M. Denis Bloin.

Alain Dherbier
J'ai bien entendu que s'il y avait une pétition qui venait des Coursois, ça serait peut-être revu. Vous ne me reconnaissez pas comme un Coursois, mais j'estime que je suis quand même Coursois, je vais peut-être lancer une pétition, on ne sait jamais !

Michel Veneau
Tout est possible.

Alain Dherbier
Vous me tendez la perche, c'est pourquoi j'en parle.

Michel Veneau
M. Dherbier, vous avez vu le résultat de vouloir passer en force au conseil municipal.

Alain Dherbier
Non.

Michel Veneau
Bien sûr que si. On est libre, nous sommes vraiment en démocratie.

Alain Dherbier
Je voudrais revenir sur 2 ou 3 points du budget concernant l'aide aux associations. J'ai vu que vous aviez augmenté l'Andavi de 100 %. L'Andavi avait avant une subvention de 1 000 €, vous la passez à 2 000 €. Par contre, le CDAD, qui a 1 500 €, est resté au même

niveau. Je pense qu'il aurait peut-être été plus judicieux, si vous augmentez ce secteur de 1 000 €, de mettre 500 € à chacun. Parce que j'ai assisté, quand j'étais maire de Cosne, aux assemblées générales du CDAD. A plusieurs reprises, j'ai senti les difficultés financières qui étaient les leurs. J'ai eu dans un premier temps Maître Thuriot qui était bâtonnier, puis Maître Blanchecotte qui lui a succédé en tant que bâtonnier. Ce sont des avocats que vous connaissez peut-être, pour certains. Ce sont des gens qui donnent de leur temps pour les personnes qui sont en difficulté, et je pense que ça aurait été bien de répartir cette augmentation.

Micheline Henry
Concernant l'Andavi, effectivement, il y a plusieurs années, ils avaient une subvention de 2 000 €. L'année écoulée, elle était de 1 000 €. Ces gens-là, je les ai reçus. L'Andavi, je ne vous cache pas que je connaissais l'association, mais c'est tout. Je les ai reçus, on a discuté pendant deux heures. Et je me suis rendue compte qu'ils faisaient un travail énorme. D'où la décision, après en avoir discuté, de repasser la subvention à 2 000 €. A mon avis, c'était amplement mérité, vu le travail qu'ils font.
En ce qui concerne le CDAD, ces gens-là, je ne les ai jamais vus. Ils font une permanence. Mais est-ce qu'ils ont des souhaits ? Je ne sais pas. Ils n'ont pas demandé à être rencontrés et à discuter, dans le même principe que l'Andavi.

Alain Dherbier
J'ai bien noté. Le CDAD, vous les rencontrerez lors de leur assemblée générale, si vous répondez à l'invitation qu'ils vont vous envoyer. Mais je suis persuadé qu'ils le feront. Le CDAD vient tous les 15 jours sur le centre commercial Saint-Laurent. C'est exactement le même travail que l'Andavi. C'est pourquoi ça m'a choqué.

Micheline Henry
L'explication est là. On ne les a pas squizzés spécialement. C'est parce qu'ils sont venus et on a discuté. Peut-être que l'année prochaine, le CDAD viendra et on verra à ce moment-là.

Thierry Demay
Lorsqu'ils ont retourné le dossier dont je vous parlais, le CDAD a sollicité une demande de subvention de 1 500 €, la même somme.

Alain Dherbier
Si c'est tout ce qu'ils demandent, ma foi, c'est bien !
J'avais noté également le comité des fêtes, ça me surprenait. Ce qui m'a surpris, c'est les Restos du cœur. Les Restos du cœur qui chutent de 60 %, ils ont de gros besoins, et de plus en plus. Ça m'a un peu choqué.
J'ai vu aussi l'aide au commerce local. L'aide qui était budgétée l'an passé était de 82 305 €. Et aujourd'hui, on est à 42 300 €.

Michel Veneau
C'est le Fisac en moins.

Alain Dherbier
Le Fisac, vous l'avez mis aussi. Vous avez mis pour le Fisac 20 000 €. Mais l'enveloppe « aide au commerce et aux services marchands » est de 15 000 €. L'année passée, c'était 50 000 €. Fatalement… Peut-être qu'eux aussi n'ont pas demandé plus, c'est possible. Je vous pose la question parce que j'ai été surpris par ces chiffres-là.

Michel Veneau
On a rencontré les commerçants plusieurs fois comme vous le savez. Et ils ne nous ont pas demandé d'aide supplémentaire.

Alain Dherbier
Ils ont terriblement changé !

Michel Veneau
C'est l'enveloppe globale du Fisac, c'est bien ce qui me semblait.

Alain Dherbier
On n'entendait pas les mêmes choses.

Michel Veneau
Si. C'est le Fisac, la différence. Le Fisac est abandonné pour l'instant. Il va peut-être redémarrer au dernier semestre.

Alain Dherbier
Ces chiffres que j'ai vu changer, pas dans le sens que j'espérais, mais que malheureusement je pressentais… La baisse des impôts, les 3 % sur les taux, c'est une promesse de campagne, c'est une promesse qui n'est pas seulement à Cosne. Dans votre famille politique, c'était le leitmotiv, de baisser les impôts. Mais baisser les impôts, automatiquement, ça réduit certaines possibilités et ça appauvrit les possibilités de la ville. J'ai bien noté que dans un premier temps, vous nous avez dit que c'était réglé la première année parce que vous n'aviez pas de directeur de cabinet et que vous avez fait un effort dans les indemnités des élus. Très bien. Mais ça, ça marche la première année. 101 023 € de baisse d'impôts, 123 000 de gains. Très bien. Mais l'année prochaine, il y aura toujours 123 000 de gains, mais si on reste à chiffre constant, on aura 202 000 de baisse d'impôts. Et ainsi de suite chaque année. Ça m'inquiète, et je pense que plutôt que de baisser, maintenir les taux aurait été plus sage. Je rappelle que pour les individus, ça représente quatre fois rien. Pour mon cas personnel, c'est celui que je connais le mieux, la remise ça va être de 7 €. C'est à peine 2 centimes par jour sur une année. Qu'est-ce que ça apporte ? Rien du tout. Tandis que pour les finances de la ville, c'est conséquent. C'est la remarque que je voulais faire.

Michel Veneau
M. Dherbier, vous êtes un vrai Cosnois, et depuis longtemps, vous savez que les gens partent l'extérieur de Cosne, surtout dans le Cher. Tout le monde le sait. Depuis 40 ans. Les premiers lotissements à Boulleret, puis des lotissements dans la partie est de la ville. Pourquoi les gens ne restent pas à Cosne ? Vous le savez, c'est pour les impôts. Tout le monde le dit depuis 40 ans. Comment enrayer cette fuite des gens qui travaillent à Cosne, qui ont des activités, et qui vont s'installer ailleurs ? C'est vrai que ce n'est pas des

grosses sommes, mais c'est important de ne pas augmenter. Si on n'avait pas bougé les taux, vous savez que les bases augmentent tous les ans, donc les impôts auraient augmenté. C'est mathématique. J'insiste sur le fait qu'il faut baisser les impôts. Il faut qu'on fasse des efforts. L'Etat nous le demande, mais nous aussi, on doit faire des efforts sur notre gestion. La ville de Cosne, 10 500 habitants – j'espère que la population progresse et qu'à partir de 2015, ça va encore augmenter. Tous les ans. L'objectif, mon collègue M. Mangeot me l'a dit, c'est 10 %. Il a raison. Il faut augmenter de 10 % la population cosnoise. Ça nous permettra de ne pas augmenter les impôts, si on a plus de contribuables, parce que c'est la masse qui compte dans les recettes, ce n'est pas le nombre d'habitants. Si on augmente de 10 % la population dans les quelques années à venir, on verra… Je ne fais pas de promesse en disant : l'année prochaine, on aura 1 500 habitants de plus. Non. On sait qu'on va augmenter. Et on espère impulser une envie de venir sur Cosne. Pourquoi j'ai parlé de la santé ? Pourquoi j'ai dit que les gens qui sont dans le Cher, qui habitent à 10 km à l'est de Cosne, vont aussi, si on n'augmente pas les impôts réfléchir à leurs frais de déplacement ? Dans un ménage, quand il y a 2 voitures, ça coûte très cher. Je suis certain que si les gens comptent bien, il est peut-être préférable d'habiter à Cosne et d'avoir une seule voiture, que d'habiter à 10 km de Cosne et d'avoir 2 voitures. C'est pour cette raison que pendant quelques années, il faut qu'on ait cette sensation de dire : à Cosne, on va faire un effort, on ne va pas augmenter les impôts, pour essayer d'attirer les gens sur Cosne et de faire venir des nouveaux, des gens qui viennent de Paris ou d'ailleurs, qu'importe. C'est mon sentiment. Et je ne suis pas le seul à le penser. Ce n'est ni ma famille politique ni personne d'autre. C'est moi avec mon équipe. Ma famille politique fait ce qu'elle veut, elle ne fait pas que des belles choses non plus. Mais moi, c'est Michel Veneau et toute mon équipe ici. On travaille ensemble, dans l'intérêt des Cosnois et des Coursois. Voilà mon objectif, et je souhaite qu'on réussisse tous ensemble.
Voilà ce que je voulais vous dire, M. Dherbier.

Christian Perreau
M. Bloin n'est pas là aujourd'hui. Mais je pense que si on ne touche pas aux bases, ça fait 40 ans qu'on bricole avec les taux, on continuera de bricoler. C'est tout.

Michel Veneau
Vous avez raison.

Christian Perreau
Les bases qu'on a aujourd'hui ont été faites en 1970. Il y a des choses qui sont complètement injustes. Là, on va enlever 2 € à lui, etc. C'est du bricolage.

Michel Veneau
Vous, vous auriez maintenu les taux, ou peut-être augmenté s'il y avait besoin, je ne sais pas. Nous, on baisse un peu et vous nous le reprochez ! C'est inconcevable !

Christian Perreau
En faisant comme ça, on enlève des moyens à la commune.

Michel Veneau
Quels moyens ?

Christian Perreau
800 000 €.

Michel Veneau
Pour quoi faire ? Nous, on a fait des économies en fonctionnement. On a fait plus de 3 % d'économie dans tous nos services. Ce sont les services qui sont à mettre en avant aujourd'hui. Et les élus qui ont travaillé avec les services. Ce sont eux qui ont fait cet effort. Ce sot les Cosnois qui vont bénéficier des 3 % en moins dans nos services. C'est le plus important. La motivation de nos services va nous apporter un second souffle au niveau de la ville de Cosne.

Hicham Boujlilat
Je me réjouis d'une chose : une partie des personnes qui constitue le conseil municipal, vous souhaitez que nous ayons des nouveaux Cosnois pour que les anciens Cosnois, les vrais de vrais Cosnois ne restent pas tout seul.

Michel Veneau
Je vous arrête tout de suite. Si vous commencez à aller sur ce sujet, je vous coupe la parole.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas moi qui suis allée sur ce sujet.

Michel Veneau
Si, c'est terminé, c'est la dernière fois, je vous avertis, M. Boujlilat, je n'accepte pas. Ça fait 2 fois. Vous m'avez interpellé une fois sur ce sujet, et là, vous attaquez M. Asselineau. C'est la dernière fois. Vous n'aurez plus la parole. Vous m'avez compris ?

Hicham Boujlilat
Oui. Quand je pose une question…

Michel Veneau
C'est terminé.

Hicham Boujlilat
Oui c'est terminé. Quand je pose une question et qu'on dit : moi, vrai Cosnois…, moi…

Michel Veneau
M. Boujlilat, c'est la dernière fois que vous avez ces propos. La prochaine fois, vous n'aurez plus la parole.

Hicham Boujlilat
J'espère que ça s'applique à tout le monde. C'est tout ce que je souhaite. Je vous en remercie.
Vous indiquez une augmentation de la population en 2015.

Michel Veneau
Je l'espère.

Hicham Boujlilat
En tout cas, vous avez dit que la baisse du taux d'imposition va nous permettre d'augmenter la population, avec un objectif de 10 % à 2, 3, 4, 10 ans, je ne sais pas quels sont vos objectifs. Je ne vais pas vous poser la question de savoir à combien vous estimez l'augmentation de la population, au regard de la baisse des impôts. Je souhaitais compléter, par rapport au tableau des subventions. Pascal Jaillet a commis une petite erreur en indiquant que le budget de la culture était le budget le plus impacté avec une baisse de 30 %. C'est d'abord le budget CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) qui passe d'un peu plus de 30 000 € à 16 000 €. Je ne fais pas de la magie, c'est le document qu'on a sous les yeux. Je regrette cette baisse. Vous allez me dire que le contrat de ville va être signé bientôt. Je ne comprends pas en tout cas ces 16 000 €. J'aurais trouvé plus logique que vous nous disiez, par anticipation de réponse : comme on n'a pas de contrat de ville pour l'instant, c'est 0, et le temps que le contrat de ville arrive, on voit comment on ajuste les choses.
Sur les subventions liées au Fisac, vous indiquez que des réponses vont arriver au mois de septembre. Beaucoup de communes ont reçu des réponses pour leurs subventions dans le cadre de l'appel à projet. Certaines en ont déjà reçus. Je regrette. Je citerais pour ceux qui ne sont pas d'accord la commune d'Annonay par exemple, il y en a d'autres également, qui indiquent très clairement qu'ils ont des réponses pour leurs subventions.

Michel Veneau
Dossier de 2011.

Hicham Boujlilat
Sur les dossiers de subvention.

Michel Veneau
C'est un dossier qui traîne depuis 2011.

Hicham Boujlilat
Qui ont été accordées. Lors du dernier conseil municipal, un collègue qui n'est pas là – mais c'est dans le compte rendu – indiquait qu'il n'y avait pas de décret d'application, donc qu'entre le 18 juin et le décret d'application, il n'y aurait pas d'accord.

Michel Veneau
Demande en 2011, notifié en 2014. C'est marqué.

Hicham Boujlilat
Les accords ont été donnés quand ? Je les ai également.

Michel Veneau
Bien sûr, on a les mêmes que vous. Ce sera au 2e semestre 2015 qu'on va redéposer les dossiers. C'est ce qu'on nous a dit. Je ne sais pas si vous avez d'autres informations.

Hicham Boujlilat
Je vous les avais données en temps et en heure.

Michel Mezy
Pour le CUCS, l'Etat a baissé ses aides. Nous, nous avons reporté une proposition du CUCS pour l'année prochaine. C'est un budget relativement bas, mais il n'y avait pas, dans les propositions qui ont été faites, de proposition phare. Nous n'avons pas pu appuyer de manière significative les propositions du CUCS. Nous pensons que ça ne touche pas toutes les couches de la population dans le quartier Saint-Laurent. Les propositions qui ont été faites pour les jeunes n'étaient pas assez significatives pour qu'ils puissent retrouver du travail et s'insérer dans la vie active. C'est le sous-préfet qui a revu à la baisse toutes ces propositions de subvention.

Hicham Boujlilat
Les subventions de l'Etat ont malheureusement baissé depuis plusieurs années. Sauf que dans le cadre de l'enveloppe de la ville, la ville est souveraine et elle peut les maintenir. C'est ce que nous avons fait ces dernières années, alors que les enveloppes… Je ne savais pas que l'appel à projet 2015 avait déjà été lancé. Je ne l'ai pas vu. Pour qu'il y ait des réponses de projet, il faut qu'il y ait un appel à projet. S'il n'y pas eu d'appel à projet, c'est normal qu'il n'y ait pas eu de réponse. Mais j'ai peut-être raté l'appel à projet

Michel Mezy
L'appel à projet était pour 2014.

Hicham Boujlilat
Mais je parlais du budget 2015.

Michel Mezy
Par contre les propositions du CUCS ont été reportées à 2015.

Hicham Boujlilat
Il n'y a pas eu d'appel à projet, c'est pour ça qu'il n'y a pas eu de projet. Très bien.

Alain Dherbier
Une remarque rapide. M. le maire, vous avez en charge la police de cette assemblée. A vous de faire respecter l'ordre dans cette assemblée. Ça suppose que tout le monde soit logé à la même enseigne. Ce que j'ai entendu tout à l'heure venant de Christian, j'espère ne pas le réentendre. C'est tout ce que j'avais à dire.

Michel Veneau
J'ai bien enregistré, je ferai passer la consigne à tous mes collègues ici présents, et même en réunion de groupe, en leur disant qu'au niveau des propos, il faut faire attention. Il faut être respectueux. Mais des fois… Il ne faut pas provoquer non plus, il ne faut pas essayer de… Il faut que tout le monde essaie de… Soyez détendus, ne vous énervez pas, ça ne sert à rien !
On va passer à l'ordre du jour. M. Demay va commencer.

1. Fiscalité locale 2015, vote des taux des impôts ménages

Thierry Demay
Ainsi qu'il a été exposé dans le débat d'orientation budgétaire lors du précédent conseil municipal, le vote en décembre du budget primitif implique que nous ne disposons pas de certains éléments fiscaux importants pour nos estimations de recettes, en particulier les bases fiscales dont la revalorisation n'est pas encore connue, ne nous seront notifiées qu'au cours du 1er trimestre 2015. Il est donc proposé au conseil municipal pour le budget primitif 2015 de la commune de procéder à une baisse de 3 % des taux d'imposition des 3 taxes ménages par rapport à 2014. Les taux de 2015 seront les suivants.
Taxe d'habitation : 11,62 %
Foncier bâti : 18,65 %
Foncier non bâti : 81,91 %
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de voter ces nouveaux taux.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à la majorité.

2. Exercice 2015 – Budget Eau et Assainissement – surtaxes communales

Thierry Demay
Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015 pour les budgets annexes eaux et assainissement, il est proposé au conseil municipal, au vu du programme de dépenses inscrit sur 2015, de reconduire le montant applicable des surtaxes communales. Pour rappel, les surtaxes communales correspondent à 0,37 € le mètre cube pour l'eau, 1,20 € le mètre cube pour l'assainissement. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de voter le maintien de ces tarifs.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions.
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité

3. Exercice 2015 – Budget primitif (ville, eau, assainissement et Stic)

Thierry Demay
Je vais être obligé de vous lire tous les chiffres concernant les budgets.
On s'était mis d'accord en commission des finances de façon à ce qu'on puisse voter les budgets à part les uns des autres.

Concernant le budget principal, au niveau des recettes de fonctionnement
Recettes de type 70, produit des services de domaine : 325 200 €
73, impôts et taxes : 8 076 162 €

74, dotations et partipations : 3 232 525 €
75, autres produits de gestion courante : 310 000 €
77, produits exceptionnels : 40 000 €
013, atténuation de charges : 234 000 €
042, opérations d'ordre entre sections : 122 000 €
Résultats de fonctionnement reporté : 0
Total des recettes de fonctionnement : 12 339 887 €

Concernant les dépenses de fonctionnement
011, charges à caractère général : 2 437 374 €
012, charges de personnel et frais assimilés : 6 862 719 €
014, atténuation de produits : 200 498 €
65, autres charges de gestion courante : 1 693 871 €

dont
le compte 657 362 pour 110 000 €
le compte 657 364 pour 45 000 €
le compte 657 038 pour 34 450 €
le compte 6574, dont le CUCS pour 16 000€, pour 456 110 €
Soit un total de 645 560 €

66, charges financières : 200 000 €
67, charge exceptionnelles : 8 000 €
68, dotations aux provisions : 11 000 €
042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 835 000 €
023, virement à la section d'investissement : 91 425 €
Soit un total des dépenses de fonctionnement de 12 339 887 €

Recettes d'investissement
10, dotations fonds divers et réserves : 390 000 €
Excédents de fonctionnement : 0
13, subventions d'investissement : 479 930 €
16, emprunts : 4 528 551 €
165, dépôts et cautionnements reçus : 4 000 €
024, produits des cessions d'immobilisation : 100 000 €
040, opérations d'ordre de transfert entre sections : 835 000 €
041, opérations patrimoniales : 72 100 €
021, virement de la section de fonctionnement : 91 425 €
Total des recettes d'investissement : 6 501 006 €

Dépenses d'investissement
16, remboursement d'emprunt : 3 484 089 €
20, immobilisations incorporelles : 37 645 €
204, subventions d'équipements versées : 70 481 €
21, immobilisations corporelles : 604 691 €
23, immobilisations en cours : 2 110 000 €
040, opérations d'ordre entre sections : 122 000 €
041, opérations patrimoniales, 72 100 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0

Soit un total de dépenses d'investissement de 6 501 006 €

Michel Veneau
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Thierry Demay
Budget de l'eau
Recettes d'exploitation
70, vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 150 000 €
042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 €
02, résultat de fonctionnement reporté : 0
Total des recettes d'exploitation : 150 754 €

Dépenses d'exploitation
011, charges à caractère général : 25 785 €
012, charges de personnel et frais assimilés : 11 000 €
66, charges financières : 39 864 €
042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 65 200 €
023, virement à la section d'investissement : 8 905 €
Soit un total de dépenses d'exploitation de 150 754 €

Recettes d'investissement
10, dotations, fonds divers et réserves : 0
16, emprunts et dettes assimilées : 935 182 €
20, immobilisations incorporelles : 0
23, immobilisations en cours : 42 667 €
27, autres immobilisations financières : 0
040, opérations d'ordre de transfert entre sections : 65 200 €
041, opérations patrimoniales : 42 667 €
021, virement de la section de fonctionnement : 8 905 €
Solde d'exécution de la section d'exécution reporté : 0
Soit un total de recettes d'investissement de 1 094 621 €

Dépenses d'investissement
13, subventions d'investissement : 0
16, emprunts et dettes assimilées : 795 200 €
20, immobilisations incorporelles : 0
21, immobilisations corporelles : 0
23, immobilisations en cours : 256 000 €
29, immobilisations financières : 0
40, opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 €
41, opérations patrimoniales : 42 667 €
Total des dépenses d'investissement : 1 094 621 €

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Thierry Demay
Budget de l'assainissement
Recettes d'exploitation
70, ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 510 000 €
042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 €
02, résultat de fonctionnement reporté : 0
Total des recettes d'exploitation : 563 789 €

Dépenses d'exploitation
011, charges à caractère général : 7 900 €
012, charges de personnel et frais assimilés : 158 000 €
66, charges financières : 44 327
67, charges exceptionnelles : 0
042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 000 €
023, virement à la section d'investissement : 150 562 €
Soit un total de dépenses d'exploitation de 563 789 €

Recettes d'investissement
10, dotations, fonds divers et réserves : 0
16, emprunts et dettes assimilées : 592 037 €
23, immobilisations en cours : 0
27, autres immobilisations financières : 77 500 €
040, opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 000 €
041, opérations patrimoniales : 77 500 €
021, virement de la section de fonctionnement : 150 562 €
Soit un total de recettes d'investissement de 1 100 599 €

Dépenses d'investissement
16, emprunts et dettes assimilées : 504 310 €
20, immobilisations incorporelles : 0
21, immobilisations corporelles : 0
23, immobilisations en cours : 465 €
27, immobilisations financières : 0
040, opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 789 €
041, opérations patrimoniales : 77 500 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 0
Total des dépenses d'investissement : 1 100 599 €

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Thierry Demay
Budget du Stic
Recettes d'exploitation
74, subventions d'exploitation : 44 000 €
02, résultat de fonctionnement reporté : 0
Total des recettes d'exploitation : 44 000 €

Dépenses d'exploitation
011, charges à caractère général : 11 460 €
012, charges de personnel et frais assimilés : 32 540 €
Soit un total de dépenses d'exploitation de 44 000 €

Recettes d'investissement : 0
Dépenses d'investissement : 0

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Thierry Demay
Je vous ferai passer des documents à signer, vous voudrez bien les signer en 2 exemplaires. Merci.

4. Exercice 2015 – Gestion active de la dette

La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de la commune. Un suivi rigoureux au jour le jour et au plus près de nos besoins de financement peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal pour l'exercice 2015 de donner délégation à M. le maire afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires limitativement énoncées.
Il s'agit dans un objectif de stabilisation et de sécurisation de notre endettement, de permettre à M. le maire de :
• recourir à des opérations de couverture de risques de taux sous des conditions précises,
• recourir à de nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget inscrit au budget primitif.
Pour cela, les conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune.
Permettre également à M. le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure de dette, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement afin d'affiner au plus juste notre trésorerie.
Il s'agit des mêmes conditions de délégation que celles accordées par le conseil municipal à M. le maire pour l'exercice 2014. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder à M. le maire ces délégations.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Exercice 2015 – Constitution d'une provision

Thierry Demay
Ainsi que le prévoient les règlements de la comptabilité publique et le code général des collectivités territoriales, pour faire face à un risque probable de non recouvrement de certains titres de recettes émis, la ville peut constituer une provision. Au vu des informations en notre possession concernant le recouvrement de certains titres de recettes, il apparaît nécessaire que la ville comme en 2014 constitue une provision. Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant des provisions à hauteur de 11 000 €. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la collectivité à effectuer cette provision.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

6. Exercice 2015 – Formation des élus

Thierry Demay
La loi du 29 février 2002 et l'article L2123-12 du CGCT donne comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ses orientations et sur les crédits en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui sont allouées aux élus de la commune. La proposition qui est faite pour l'exercice 2015 est l'inscription d'un montant global de 8 150 € correspondant à 246,97 € pour chacun des 33 élus du conseil municipal. Concernant les formations suivies par les élus sur l'année 2013, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé aux comptes administratifs. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de préciser qu'au budget 2015 est inscrite une somme de 8 150 € au compte 6535021, formation des élus, soit la somme de 246,97 € par élu ; de préciser que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2014 – Récupération auprès de la CCLN au titre de l'année 2013

Thierry Demay
Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis la création de la communauté de communes Loire et Nohain en 2000 et le transfert d'effectif des services en 2002, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire assure des prestations pour la communauté de communes Loire et Nohain. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le receveur municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté

de communes Loire et Nohain à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Les prestations réalisées sur l'exercice 2013 s'élèvent à la somme de 60 210,15 € et se décompose comme suit :
Service ingénierie : 6 847,25 €
Service technique et espaces verts : 12 638,61 €
Service technique et espaces verts pour le matériel : 3 188,24 €
Restauration scolaire : 17 547,10 €
Rémunération du personnel : 12 599,05 €
Éclairage public pour la consommation électrique : 7 389,90 €
M. le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'exercice 2013 à 60 210,15 €.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances, arrête la somme due par la communauté de communes Loire et Nohain au titre de l'exercice à 60 210,15 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité de conseil du receveur municipal

Thierry Demay
Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire peut solliciter les conseils et l'assistance d'un comptable non centralisateur du Trésor exerçant les fonctions de receveur en matière budgétaire, économique, financière et comptable. A ce titre, M. Denis Deschamps, receveur municipal, bénéficie d'une indemnité de conseil. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, il y a lieu, en raison du renouvellement du conseil municipal en mars 2014, de décider de la reconduction du versement de cette indemnité. Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, décide de verser à M. Denis Deschamps, receveur de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, l'indemnité de conseil susvisée, en application du tarif et des taux maximum fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et ce à partir de l'indemnité due au titre de l'exercice 2014 ; dit que les crédits nécessaires au paiement de cette rémunération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2015 – Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

9. Association Centre social et culture – subvention de fonctionnement

Sylvie Reboulleau
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Si la grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune sont votées directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour toutes les subventions dont les montants sont supérieurs à 23 000 €. Le Centre social et culturel de la ville de Cosne est un acteur majeur de la vie de notre commune. Grâce à la vingtaine de salariés et à la trentaine de bénévoles, le Centre social et culturel Suzanne Coulomb fonde sur action sur l'engagement citoyen et véhicule des valeurs où prime l'intérêt collectif. Forte d'un enracinement local de plus de 40 ans, l'association développe et renouvelle ses activités et projets en s'adressant au plus grand nombre, favorisant ainsi le lien social, socle indispensable à une vie locale riche et épanouissante. Implanté dans le quartier Saint-Laurent, zone urbaine sensible, quartier où se côtoient les mixités scolaires, sociales et familiales, 600 familles adhérentes fréquentent chaque semaine la structure et participent à la trentaine d'ateliers de culture et d'activités proposés. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'accorder au Centre social et culturel, pour lui permettre de poursuivre ses activités, une subvention qui, comme en 2014, se décompose pour l'année 2015 entre 90 000 € pour le fonctionnement de l'association, et 66 000 € dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Quel était le montant de la demande de subvention du centre ?

Michel Veneau
Un peu plus élevé. Je n'ai pas le chiffre en tête, mais je pense que c'était…

Hicham Boujlilat
Le montant l'année dernière de subvention sollicitée était de 120 000 €. Je souhaiterais savoir si on ne pourrait pas faire un petit effort. Par rapport à leurs besoins, est-ce que vous les avez bien étudiés ?

Michel Veneau
Je vais vous répondre tout de suite. Ce n'est pas la peine d'aller plus loin. Pendant 6 ans, vous n'avez pas augmenté. On a déjà discuté avec le Centre social. On souhaite, sur l'ensemble de la ville, revoir notre politique de solidarité. Le Centre social sera impliqué dans ce projet. En 2015, c'est ce qu'on va essayer de mettre en place.

Hicham Boujlilat
Ces propos que je viens de tenir ne sont pas de moi. Ils sont de vous l'année dernière.

Michel Veneau
Pour le Centre social, bien sûr, je sais. Je leur ai dit. Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas la langue de bois, même avec les associations. Je leur ai dit.

Hicham Boujlilat
Je vois la différence d'une année sur l'autre.

Michel Veneau
Il n'y a pas de différence. Il y a une politique que l'on souhaite mener vis-à-vis de la solidarité sur l'ensemble de la ville, qui sera certainement revue.

Hicham Boujlilat
Je reprenais simplement les propos du 16 décembre 2013. J'ai fait un jeu d'acteur.

Thierry Demay
Ils ont sollicité, dans le cadre des 90 000 € de fonctionnement, un montant de 106 400 €.

Michel Veneau
Moins que l'année dernière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

10. Association « Trait d'union » - subvention de fonctionnement

Michel Mezy
M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
De part ses activités auxquelles la commune apporte son soutien, l'association Trait d'union 58 contribue largement au rayonnement et au développement de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, participant ainsi à son attractivité. En témoignent deux événements majeurs. Avec plus de 25 ans d'existence, la passion du public pour le Salon du livre n'a pas faibli. Chaque année, l'association Trait d'union 58 met en lumière le temps d'un week-end une pléiade d'auteurs et d'écrivains. Le Festival du film, quant à lui nous enchante chaque automne, sous la présidence d'un acteur bien connu et le parrainage de Dominique Besnehard. Les adeptes du 7e art ne s'y trompent pas, en venant nombreux assister le temps d'un week-end aux projections des avant-premières, profitant de l'occasion pour saluer le dévouement des bénévoles de l'association et de sa présidente, Marguerite Michel, sans qui ces succès ne seraient pas possibles.
Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités sur 2015 et suivant avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'association Trait d'union 58 une subvention de fonctionnement de 32 000 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

11. Association UCS - subvention de fonctionnement et d'investissement

Micheline Henry
A Cosne, le sport est une question de tradition. Il est une partie intégrante et constituante du tissu associatif de la ville. Avec 2 316 licenciés et 28 sections différentes, l'UCS a de quoi satisfaire tous les passionnés de sport, aussi bien collectifs, individuels ou de convivialité.

Depuis cette année, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires mis en place dans la municipalité, l'UCS est le partenaire principal de la Ville de Cosne pour faire découvrir un nombre important de pratiques sportives – et également les arts du cirque : sont-ils considérés comme un sport ? Le hockey, le foot, la gymnastique, etc.
Afin de donner à l'UCS les moyens de réaliser cette convention et suivant avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 100 000 € à l'UCS pour ses besoins de fonctionnement au titre de l'année 2015, et une subvention d'investissement de 1 000 € qui lui permettra d'acquérir certains équipements nécessaires à la pratique du sport.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
L'année passée, de mémoire, c'était 5 000 € en investissement. Je sais que quelquefois, ils peinent à fournir des demandes d'investissement.

Micheline Henry
Exact. Actuellement, on a deux demandes pour 1 000 €. On a procédé comme ça. Et s'il y a d'autres demandes, on mettra au budget supplémentaire.

Hicham Boujlilat
Je reprenais les propos de François Laberthe l'année dernière. On parlait du minibus qui était en projet. Je me réjouis que ce minibus soit arrivé, qu'il soit mis à disposition de l'ensemble des sportifs qui en ont bien besoin. C'était un investissement justifié. Je pense que c'est un minibus qui va faire beaucoup de kilomètres.

Michel Veneau
Vous avez entièrement raison. J'en ai discuté avec Mme Henry avant de préparer le budget. Il y a une forte demande au niveau des sections, on l'a bien vu hier – avec M. Dherbier, nous étions à l'assemblée générale de l'UCS. Les services nous ont dit qu'il y avait déjà des réservations pour les week-ends successifs jusqu'au mois de mars. Il y a une demande assez forte au niveau de ce bus. Donc, on le sait, au niveau de nos associations, et les sportifs en particulier, ce sont les déplacements qui grèvent leur budget. C'est pour cette raison que vous aviez lancé ce minibus et je crois que c'est une bonne opération pour les associations sportives de Cosne.

Alain Dherbier
L'année passée, quand on a choisi de faire cet investissement, il a fallu insister parce qu'ils n'étaient pas vraiment pour. Et aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il est déjà réservé…

Michel Veneau
Vous avez entièrement raison. J'ai dit à Mme Henry au départ : il faut bien voir avec le comité directeur et les sections si c'est vraiment leur volonté. J'étais aussi un peu réticent : est-ce qu'il fallait vraiment qu'on s'engage ou pas ? Ça a été revu, Mme Henry a vraiment interrogé les sections et ils sont vraiment partie prenante. Tant mieux. C'est vrai que c'est un investissement et l'important, c'est qu'on puisse l'utiliser au maximum.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Association UCS - subvention de fonctionnement contrat d'objectifs basket, foot, natation et rugby

Micheline Henry
La ville et l'UCS ont conclu différents contrats d'objectifs pour les sections de basket, football, natation et rugby. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire entretient depuis des décennies une longue et riche histoire sportive.

Vous avez dû remarquer qu'il a été remis sur chaque table le livre qui a été réalisé par le docteur Coulomb

Michel Veneau
On ne l'avait pas annoncé au départ, c'est bien que ce soit Mme Henry qui vous l'annonce.
Lors de l'accueil des nouveaux arrivants, l'UCS était présente et on discutait avec Franck et il me dit : il me reste pas mal de livres. J'ai dit : ça serait bien qu'on puisse en offrir un à tous les conseillers municipaux. Je pense que c'est une bonne chose.

Hicham Boujlilat
J'ai trouvé le coupable, c'est un vol coursois. Un vrai coursois !

Micheline Henry
Mis en avant dès le premier tiers du précédent siècle par des amateurs passionnés s'entraînant dans les lieux quelquefois insolites, le sport cosnois, grâce aux diverses municipalités y ayant contribué, s'est installé dans des locaux de plus en plus adaptés et confortables. Dans la continuité de ses actions en faveur du sport en général et des jeunes en particulier, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite continuer à doter quatre sections de l'Union cosnoise sportive : le basket, la natation, le football et le rugby, de moyens nécessaires au maintien et à l'accroissement de leurs performances actuelles, ainsi qu'à l'augmentation de leur rayonnement auprès des jeunes.
A cette fin, et dans le cadre du renouvellement des contrats d'objectifs de 2013 à 2015, la municipalité souhaite également enrichir les critères de répartition par section en définissant dans le contrat de chaque section des objectifs financiers pouvant faire varier la subvention annuelle. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de renouveler les contrats passés entre la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et quatre sections : basket, natation, football et rugby, afin de les aider à atteindre leurs objectifs, et voter une subvention d'un montant total de 41 500 € à destination de l'UCS au titre des contrats d'objectifs.
Je rappelle que c'est l'UCS qui a en charge la répartition. Mais dans tous les cas, l'argent vient bien de la mairie.
L'argent vient bien de la ville et la répartition est faite…

Michel Veneau
La répartition est faite par nous.

Micheline Henry
Oui, les contrats d'objectifs, excusez-moi.
Je vais vous dire pourquoi je dis ça. J'étais déjà partie sur un autre sujet. Je fais quasiment toutes les assemblées générales et à chaque fois, j'entends : merci à l'UCS pour la subvention. Non, la subvention est donnée par la ville de Cosne, c'est l'argent de la ville de Cosne, et la répartition est faite par l'UCS.
Je leur dis à chaque fois.
Dans les contrats d'objectifs, on est bien d'accord, c'est fait uniquement par la municipalité.

Michel Veneau
C'est la ville qui fixe les sommes.
Pas de questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2015 : demandes de subventions

13. Demande de subvention pour l'assainissement semi-collectif

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite réaliser des travaux d'assainissement semi-collectifs sur le territoire communal. Dans ce cadre, des subventions peuvent être sollicitées, notamment auprès des services de l'Etat pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, auprès du Conseil général et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Notre commune a sollicité le délégataire du service de l'eau et assainissement pour réaliser une étude de faisabilité. Ce dernier propose un raccordement logique des zones concernées, de façon à pouvoir créer un réseau optimisé et simplifié. Les possibilités de raccordement présentées dans l'avant-projet ont été développées après vérification des capacités techniques de la station d'épuration et du réseau de la commune à recevoir les effluents produits dans les différents secteurs concernés. Il a été constaté que la station d'épuration de Cosne-Cours-sur-Loire, 18 000 équivalents-habitant, est actuellement capable de recevoir les effluents supplémentaires produits par les zones envisagées. De la même façon, le réseau tel qu'il a été dimensionné lors de sa conception convient tout à fait aux nouvelles caractéristiques débitmétriques qui pourraient s'appliquer dans le cadre de ce projet. La commune souhaite donc raccorder à son réseau d'assainissement en plusieurs tranches de travaux les lieudits évoqués dans l'étude de faisabilité, à savoir, pour Cours, le bourg de Cours, la Bichate, les Gâtines, le Bouchery, les Breux, les Chaumes, Villorget et Villeprévoir ; pour Villechaud, la route de la Côte au Merles, la route de l'Ecole, le chemin de la Rue, le chemin des Fougères, l'allée du Puits Chotard, l'allée des Vergnes, le chemin des Crots Blots, l'allée Verte, l'allée des Cortillats, la rue des Guérins, la rue des Millots, le chemin du Rio Merlin.
Toutefois, la liste évoquée dans l'étude de faisabilité n'est pas exhaustive. Une étude complémentaire d'opportunité pourra être envisagée par le délégataire. Le total de cette opération est estimé à 4 919 829 € HT. Elle serait réalisée en plusieurs tranches. L'Etat peut subventionner à hauteur de 60 % sur le montant HT des travaux, le Conseil général jusqu'à 30 %, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, cette dernière, après réception et

instruction des dossiers adressera à la collectivité le montant de l'aide qui pourra être attribuée. Toutefois, le cumul des aides publiques ne pourra pas dépasser 80 % du montant total du projet.
Quand on fait des demandes de subvention, on met toujours les taux maximum.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de retenir cette opération qui sera réalisée par tranches, de solliciter les subventions en fonction de l'avancement des différentes tranches des travaux auprès des organismes précités, pour lesquels un dossier sera établi ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces financements.
Y a-t-il des questions ?

Alain Dherbier
Vous n'êtes pas sans savoir qu'au renouvellement des délégations, tant sur l'eau que sur l'assainissement, on a beaucoup travaillé pour arriver à obtenir un prix intéressant et le plus bas possible. Est-ce que rien ne changera ?

Michel Veneau
C'est ce que j'ai dit à mes collègues, on va essayer de maintenir les prix de l'eau surtout et de l'assainissement. Il faudra l'étaler dans le temps. Toutes ces tranches seront étalées dans le temps justement pour ne pas augmenter. On ne va pas baisser les impôts ou les maintenir à un taux et augmenter l'eau derrière. Il faut être raisonnable. Il faut qu'on soit raisonnables dans nos investissements.

Alain Dherbier
J'entends par « essayer », réussir ! Vous dites : on va essayer.

Michel Veneau
On va réussir.

Alain Dherbier
La précision est importante.

Michel Veneau
Il faut qu'on réussisse. A un moment donné, les tranches seront en fonction de notre capacité de ne pas augmenter l'eau et l'assainissement.

Hicham Boujlilat
J'insiste également sur ce point. La baisse du prix de l'eau et de l'assainissement, on en a parlé. Monsieur Douglas ZENI est venu à plusieurs reprises. Pour le coup, c'est une baisse significative sur la facture des gens qui a commencée, ça va continuer. Je pense qu'il faut rester… Là-dessus, il faut prendre un engagement à ce que ce prix ne varie pas. On ne peut pas accepter une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, qui risque d'impacter fortement le pouvoir d'achat.
Deuxième question par rapport à ça, on l'a déjà évoqué. J'ai vu 60 % + 30 % = 90 %. Il y a un écrêtement à 80 %. Par rapport au Conseil général, je n'ai pas vérifié s'ils n'ont pas un plafond maximum de montant de subvention. Si vous n'avez pas la réponse, on l'aura plus tard, ce n'est pas très grave.

Sur la DETR, on n'aura pas 60 %, vous le savez, c'est une évidence, même s'il faut demander le maximum. Ce qui m'inquiète, c'est de voir sur combien de temps vous prévoyez d'amortir, puisque ce sont les usagers, l'ensemble des Cosnois, qui vont payer. Si on reste à coût et à montant constant des factures, il faut savoir sur combien de temps c'est amorti, comment va être axé ce budget annexe, beaucoup d'emprunts, combien d'emprunts, jusqu'à quand. Et deuxième question qui n'est pas d'ordre financière : on avait assisté à une première réunion ici, une présentation. Il y a quelques changements. Sur les hameaux précités, pas trop de changements ici, mais apparemment, il y a quelques évolutions. Je souhaite qu'on puisse être associés techniquement bien en amont. Il était question dans le premier projet qu'il y ait des déversements dans un rio de Cours qui arrive en ville. Ça risque d'avoir un impact environnemental. Ce sont des choses qu'il faudra voir bien en amont. Il faudra quand même consulter la population et être sûr de l'impact, en tout cas en termes de déversement.
Donc, une interrogation par rapport au coût des usagers. Et je souhaite qu'on puisse faire très attention sur l'impact que ça pourrait avoir en matière d'inondation éventuellement. On en a connue il y a quelques semaines, au mois d'août. Il ne faudrait pas que ce soit amplifié.

Michel Veneau
L'assainissement, ça n'a rien à voir. On ne parle pas du pluvial, on est bien d'accord.

Hicham Boujlilat
C'est une question qui avait été évoquée et soulevée dans le cadre de notre réunion.

Michel Veneau
On est bien d'accord, on est sur de l'assainissement, ce n'est pas du pluvial.

Hicham Boujlilat
Dans le projet que je connais, il était question d'assainir, que ça aille dans des micro-stations… ça a changé ?

Michel Veneau
Là, on raccorde.
Je suis ravi de votre position par rapport au prix, parce que vous nous rejoignez. Vous dites qu'il ne faut pas augmenter le tarif, vous êtes tout à fait dans notre ligne.

Hicham Boujlilat
Nous, on a fait en sorte qu'il soit baissé.

Michel Veneau
On ne veut surtout pas l'augmenter, donc on va tout à fait dans la même…

Hicham Boujlilat
Vous avez dit : on va essayer. Non, il faut que ce soit une exigence et une volonté dès le départ. C'est tout.

Michel Veneau
Ce sont des choses qui vont être amorties peut-être sur 50-60 ans à 1 %. On ne s'en rappellera plus, c'est sûr. Les gens de Cours et de Villechaud – surtout les gens de Cours en priorité, par rapport au sol, ce n'est que de l'argile, et il faut vraiment qu'on fasse un effort. Il y a déjà eu des contrôles faits au niveau individuel. On se rend compte que ce n'est pas toujours facile pour les personnes, pour assainir individuellement leur maison. C'est une demande qui ne date pas d'Alain Dherbier, ça date de longtemps sur Cours au niveau assainissement. On va s'y atteler. Et je vous confirme qu'on n'augmentera pas l'eau. Mais vous allez dans la même ligne que nous, on est tous d'accord. On n'augmente pas les impôts, vous n'augmentez pas l'eau. On est tous d'accord, on se rejoint. J'en suis ravi.

Christian Perreau
Au SPANC, ils ont dit que pour certains assainissements collectifs – je crois qu'il y en a 220 sur la communauté de communes – il y avait une possibilité d'aide, j'ai entendu 4 000 €. Il faut peut-être regardé. Le projet est comme ça aujourd'hui, mais il faut quand même regardé s'il y a des endroits où on peut faire des économies. Ce qui est présenté, si on regarde le chiffre, ça fait 8 000 € par abonné.

Thierry Demay
Nonobstant le point de vue écologique, je laisserai M. Wickers en parler. Je vais parler au nom des Coursois. Nous sommes plusieurs concernés autour de cette table. Et aussi au nom des Villecadéens. On a tous envie d'avoir un assainissement qui soit le plus pratique possible. C'est vrai que ça a un coût. Ce coût peut paraître exorbitant. Quand on parle de plusieurs millions d'euros, ça fait énorme. Mais réfléchissons à une chose : une fois que c'est fait, pour les personnes qui vont vouloir venir s'installer sur Cosne, Cours ou Villechaud, ça va être un plus. On disait tout à l'heure qu'on voulait avoir 10 % de population en plus. On diminue les impôts, d'autres communes à côté vont les augmenter. On va avoir un différentiel moins conséquent. En plus, on va leur proposer des aménagements en tant que ville-centre qui vont être intéressants, notamment l'assainissement collectif. Je ne suis pas concerné puisque j'habite au fin fond de Cours, et je ne l'aurai pas. Mais je me battrai au maximum pour que les gens puissent l'avoir. C'est primordial. On a tous connu des problèmes avec des fosses sceptiques, c'est toujours galère, et ça arrive toujours le dimanche quand vous recevez du monde. Avec l'assainissement collectif, vous êtes beaucoup plus tranquille.

Franck Wickers
On est tous d'accord qu'il faut le raccordement. Sur les aides, vous aviez évoqué les aides qui pouvaient aller jusqu'à 4 000 €. Il y a une connexion entre les aides qu'on peut recevoir en mettant en place l'assainissement. Plus il y a de demandes qui sont faites d'assainissement non collectif à 4 000 €… Ils font la balance et ils injectent un maximum d'argent là où il y en a le plus besoin. Il faut continuer à faire les dossiers. Ce sera au contraire sûrement plus d'aides pour nous quand on va mettre en place l'assainissement collectif.
Le déversement ne se fait plus sur le rio. On en reparlera en commission environnement. Pour l'instant, ça n'est qu'une demande de subvention.

Michel Veneau
M. Demay a dit ce qu'on souhaite. On assainit et on essaie d'être plus attractif. C'est l'idée, c'est important. C'est vrai que c'est un confort. L'assainissement individuel, ça coûte très cher. Et après, il y a l'entretien tous les 2, 3, 4 ans, suivant les sols. C'est un plus.
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

14. Demande de subventions pour l'aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Christophe Bocquet
M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite réaliser des travaux d'aménagement à la maison médicale sise rue Louis Paris. Dans ce cadre, des subventions peuvent être sollicitées, notamment auprès des services de l'Etat pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, auprès du Conseil général de la Nièvre, de l'Agence régionale de santé.
Actuellement, le site est dédié à la médecine générale. Il est proposé de créer une maison de santé pluriprofessionnelle. La municipalité souhaite accueillir d'autres médecins sur ce site, ainsi que d'autres professions médicales – infirmiers, orthophonistes et autres.
Pour ce faire, le bâtiment doit être réaménagé avec la création de trois cabinets supplémentaires et leurs annexes, salle d'attente et de soin, au premier étage de l'établissement.
Concernant l'accueil des personnes à mobilité réduite, un cabinet existant au rez-de-chaussée sera dédié à l'ensemble des professionnels afin de les recevoir dans des conditions identiques à celles dispensées à l'étage. En complément, le programme de travaux prévoit également une mise aux normes complète de l'établissement en termes d'accessibilité. Le coût de l'opération est estimé pour l'instant à 83 333,33 € HT.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de retenir cette opération, de solliciter les subventions auprès des organismes précités pour lesquels un dossier sera établi ; d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces financements.
Je vous demande, chers collègues, d'approuver le projet de délibération et de donner pouvoir à M. le maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires.
Concernant les MSP, c'est bien maison de santé pluriprofessionnelle, c'est une exigence.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Est-ce que ça sera un projet définitif ? Est-ce que la MSP pour les années à venir sera sur ce site ? Ou est-ce que c'est temporaire, en attendant la construction ou l'aménagement d'autres locaux pour une autre MSP plus importante, plus fonctionnelle ? Parce que là, c'est quand même assez réduit.

Christophe Bocquet
Pour l'instant, on est parti sur une MSP multi sites. C'est-à-dire que d'autres communes vont adhérer au projet. Pour l'instant, on a l'adhésion des professionnels de santé de Donzy et de Pougny. On espère une quatrième commune qui serait partie prenante dans cette MSP. Ce serait une MSP multi sites, qui multiplierait les offres de soins, pour prendre en charge plus globalement le projet de soins.

Alain Dherbier
Ma question rejoint une remarque du docteur Gouget, que j'avais rencontré et qui m'avait dit, au moment où dans nos documents de campagne, on parlait d'une maison de santé pluridisciplinaire : de toute façon, je trouve que c'est une bonne idée de faire autre chose parce que la construction de la maison médicale que l'on connaît aujourd'hui correspond à mon arrivée à Cosne. Je me suis dit : pourquoi ont-ils été construire ce bâtiment à cet endroit-là ? Il n'y a pas de parking. Ce n'est pas pratique, les espaces sont compliqués. Je ne la voyais pas du tout là. Si vous avez cette idée, c'est pas mal. Je lui avais parlé de l'hôpital, des espaces qui s'étaient libérés. Et vient à passer M. Béguin. M. Gouget l'appelle et lui dit : j'ai la chance d'avoir un ancien maire et le maire actuel, on parle de la maison de santé. Toi-même, tu avais eu l'idée de voir ça sur l'hôpital et je crois que tu as des plans de l'hôpital, est-ce que tu peux les communiquer à M. Dherbier. Et on en est restés là.

Michel Veneau
Mon idée première, quand, avec l'ARS, M. Bocquet et Mme Botté, on a travaillé, on a discuté, c'était d'aller directement sur le site de l'hôpital. M. Bocquet, qui est un sage, à mon avis, a dit : attention, n'allons pas trop vite. Là, on monte une unité à la maison médicale actuelle, et il y aura des antennes. On a même d'autres personnes qui souhaitent nous rejoindre au niveau des antennes. Mais l'idée de l'hôpital n'est pas abandonnée. Je pense que ça se fera dans le temps.
Ce que je craignais, c'est qu'on mette au moins 2 ans à mettre en place ce site, le réhabiliter, etc. Et vous connaissez l'âge de nos médecins. Quelques-uns n'ont pas l'âge de la retraite, mais ils sont un peu impatients de savoir ce qui va se passer dans l'avenir pour eux. Nous avons essayé de les rassurer. Ils vont rester sur le site. N'empêche que peut-être qu'en 2016 – on discute aussi de ce site avec le nouveau directeur de l'hôpital… On en a parlé entre nous. Il a déjà été prisé par des gens de la Charité, par d'autres personnes qui souhaitent aussi installer des services nouveaux à l'hôpital de Cosne. C'est de bon augure. Mais je crois qu'il est sage de renforcer déjà, de faire trois bureaux supplémentaires pour accueillir des médecins ou des spécialistes, suivant les besoins. Ça nous permettra de lancer l'opération. Il faut qu'en 2015, notre MSP soit mise en place, il faut qu'on démarre tout de suite. Parce qu'en plus, c'est une volonté de l'ARS. J'ai assisté à plusieurs réunions. L'autre jour encore, à Nevers, avec tous les présidents de conseil de surveillance, nous avons eu une réunion avec le directeur et son adjoint. Ils nous ont incités à démarrer rapidement nos projets. C'est pour cette raison qu'on va démarrer sur le site de la maison médicale. Mais rien n'est arrêté. Si demain, on a 25 demandes, ou 18, je ne sais pas, bien sûr qu'on trouvera un autre site.

Pascal Jaillet
Je n'ai pas compris la maison pluriprofessionnelle avec des antennes. Ça veut dire, par exemple : quelqu'un a besoin d'un kiné qui est à Donzy, on va l'emmener à Donzy. C'est ça le principe ?

Christophe Bocquet
C'est la réunion de professionnels de santé autour d'un projet de soins. Les gens sont libres du choix de leur médecin, de leur kiné, de leur orthophoniste. Ça ne change rien. C'est juste une réunion de professionnels qui vont travailler en concertation, dans de meilleures conditions. Ça facilite l'accès à de nouveaux professionnels de santé. On a aussi une permanence de soins. On sait que ça peut poser des problèmes, donc on espère régler la permanence de soins de cette façon. Et la personne qui a son kiné à Cosne reste à Cosne. Par contre, ils ont des devoirs de mission de soins. D'éducation thérapeutique. De prendre en charge plus globalement les patients. Tout le monde est gagnant : les professionnels de santé et les Cosnois. Plus on mutualise, plus on aura de soutien des instances qui nous permettront de faire des travaux, peut-être comme l'hôpital.

Christian Perreau
Si on prend les subventions tout de suite, et qu'on fait un autre projet derrière, est-ce qu'on aura encore droit aux subventions ? Si on les mobilise là, est-ce qu'on pourra remobiliser après ?

Michel Veneau
Vous avez vu où on a fléché les subventions. DETR. Pas ARS.

Christian Perreau
Mais on risque de s'handicaper pour la suite.

Michel Veneau
Ça ne sera pas les mêmes subventions.

Sylviane Bezou
Il y a l'ARS.

Christophe Bocquet
Pour le montage de la MSP, qu'elle soit dans les murs de la maison médicale ou hors murs. Elle nous aide au montage du dossier.

Michel Veneau
La coordination sera certainement avancée par la ville de Cosne. Il y a une coordination financée par l'Etat, par l'ARS, pour coordonner tous ces médecins, tous ces praticiens, qu'ils soient sur Cosne ou pas. Le but, c'est de mutualiser, d'avoir un seul fichier pour tous nos patients. C'est comme ça que ça va se passer à l'avenir. L'Etat a donné des directives au niveau des ARS pour essayer d'être plus efficace en faisant des économies, de s'organiser autrement.

Hicham Boujlilat
Sur l'ARS, dans la note de synthèse, il est noté une demande de subvention. « Ces travaux sont subventionnés par l'Etat dans le cadre de la DETR, le Conseil général, l'ARS ». Donc, on rapporte bien une subvention de l'ARS aux travaux. C'est pour ça qu'on s'interroge. Il faudra à mon avis modifier la demande de subvention, la délibération, peut-être de nous la relire, pour voir quelle subvention est sollicitée ou quelles subventions sont sollicitées.

Michel Veneau
On vous le précisera.

Hicham Boujlilat
Oui, mais avant qu'on vote. C'est important. On va voter sur une demande de subvention, il faut savoir qui on sollicite.
Deuxième chose. Sur la maison médicale, puisqu'on parle de maison pluridisciplinaire – plusieurs professions ou plusieurs disciplines – quelles seront les nouvelles disciplines ? On n'a que des généralistes sur site.

Christophe Bocquet
Pour l'instant, on a des contacts, rien de fixé. Un psychologue.

Hicham Boujlilat
On peut avoir des kinés par exemple.

Christophe Bocquet
Non. Pas de kinés. On peut avoir psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, infirmière. Pas de kiné parce que les locaux sont trop petits.

Hicham Boujlilat
On parle d'accessibilité. Il y avait la question de l'ascenseur à un moment donné, mais apparemment, cette question est abandonnée. Un local en rez-de-chaussée qui est mutualisé, ça veut dire que … Un kiné ne peut pas être là. Et je vois mal une ambulance s'arrêter à l'endroit où c'est. C'est pour ça que je suis très réservé sur ce lieu d'implantation d'une maison pluridisciplinaire. Je pense qu'il faudrait dès maintenant travailler sur un projet sur un autre site, sur le site de l'hôpital. Les financements, on les aura là-dessus. Je pense qu'il sera difficile de demander une subvention sur une maison pluriprofessionnelle et ensuite sur une autre.

Christophe Bocquet
Pour l'instant, on n'a pas assez de professionnels de santé pour assurer des loyers corrects à l'hôpital. L'attractivité d'une MSP se fait par le projet de soins et par des loyers modérés. Si vous connaissez un peu les loyers des maisons de santé aux alentours, posez la question, on est bien plus haut.

Hicham Boujlilat
Quel est le loyer qui serait demandé au niveau de l'hôpital ?

Christophe Bocquet
Bien trop élevé pour les professionnels de santé.

Michel Veneau
La location actuellement, ce sont les Domaines qui l'ont estimée il y a longtemps : 80 €/m2.
C'est pareil que sur le pôle santé, vous vous rappelez les problèmes avec le loyer. Ce sont les Domaines, les services de l'Etat qui vont les estimations. C'est beaucoup trop élevé par rapport à ce qu'on peut financer.

Hicham Boujlilat
C'est une estimation, donc un avis consultatif. Après, on voit comment on peut bouger les choses. Sur le lieu, je pense qu'il faudrait déjà travailler sur un projet… On parlait d'attractivité.

Michel Veneau
On y travaille. Je suis avec le directeur encore lundi prochain. On est dessus.

Hicham Boujlilat
On est sur 83 000 € HT pour 3 bureaux. Pas d'ascenseur.

Michel Veneau
Il n'y a pas que les bureaux, il y a des aménagements.

Christophe Bocquet
Si on a des loyers trop élevés, renseignez-vous aux alentours, vous allez voir qu'à Cosne, on est hyper élevé par rapport à d'autres communes. Renseignez-vous auprès de Pougny, d'Alligny, de Belleville…

Michel Veneau
Il y a une concurrence entre les territoires.

Christophe Bocquet
Si on veut être attractif avec des jeunes… Ils font le tour des propositions.

Alain Dherbier
Vous êtes en relation avec le directeur de l'ARS. Je pense qu'il faut insister auprès de lui. L'hôpital a quand même son mot à dire. Pourquoi les loyers sont si élevés à l'hôpital ? C'est dans l'espoir d'un retour à l'équilibre des finances de l'hôpital. Mais c'est un vœu pieu. On sait très bien que ça ne va pas revenir à l'équilibre. C'est quand même dommage parce que vous allez faire des frais considérables. Pour moi, c'est du bricolage (excusez-moi du terme) parce que ce sont des locaux qui ne sont pas…

Michel Veneau
Quand on est un bon bricoleur, on peut arriver à faire quelque chose. Attendez, vous allez voir la suite. Quand on va vous annoncer en 2015 les résultats, vous allez être surpris.

Alain Dherbier
Je pense que c'est dommage alors qu'il y a quand même des locaux qui se sont libérés à l'hôpital.

Michel Veneau
Le gros souci, c'est qu'il y en a pour 2-3 ans à démarrer le projet. C'est ça le problème. Dans la durée, on ne peut pas tenir. Il faut qu'on le fasse tout de suite. Sinon, ma première idée, c'était bien l'hôpital.

Christophe Bocquet
C'est le vœu des médecins de rester sur site, tout simplement. Nous aussi, on préférait le projet hôpital, on en avait parlé ensemble. Mais ils veulent rester sur site.

Alain Dherbier
Quand je les ai rencontrés, ils m'ont dit : c'est hors de question qu'on aille à l'hôpital. Partant de là… On a vu les mêmes !

Michel Veneau
En ce qui concerne le parking, j'ai déjà proposé au départ quand j'ai rencontré les médecins la première fois : au niveau du vieux château, on va essayer d'aménager quelques places pour la maison médicale. Peut-être que c'est du bricolage, mais si on arrive à garder nos médecins… On a déjà un couple qui va rester un an de plus. Les autres vont certainement rester. Ce n'est pas que du bricolage. Essayez de faire venir un médecin aujourd'hui ! Demandez à tous les collègues comment ça se passe. C'est très difficile. Si on réussit à en maintenir quelques-uns et à en faire venir 2 ou 3 nouveaux… On va y arriver, je suis très combatif sur ce sujet, avec Monsieur Bocquet. On va réussir.

Hicham Boujlilat
Sur le montant, je suppose que le montant des travaux sera amorti sur des loyers.

Michel Veneau
Ne cherchez pas à nous emmener sur un terrain qu'on ne pourra pas assumer. Vous essayez de nous emmener sur un terrain, avec un loyer, la participation des…

Hicham Boujlilat
C'est l'argent des Cosnois. Je vous pose une question par rapport à ça.

Michel Veneau
Les Cosnois sont prêts à mettre cet argent pour la santé. Ils me l'ont dit encore samedi dernier à Cassin.

Hicham Boujlilat
Ils nous le disent tous les jours. Pas que samedi dernier.

Michel Veneau
Samedi dernier, j'ai rencontré 350 personnes à Cassin. La plupart des gens m'ont dit : on est tous concernés par le problème de santé. On est d'accord. Demain, si je demande à faire un effort… Michel Mezy, le service culturel, fait un effort, en partie pour la santé. Il

faut le dire. Je lui ai demandé de faire un effort pour la santé, et il l'a fait. Il est comme tous les adjoints…
L'effort vient de là, c'est important, je le remercie encore ce soir. Il n'a pas fait la tête, il faut le dire. C'est important, la santé. L'investissement qu'on met aujourd'hui dans la santé va porter ses fruits dans les années futures. Je crois beaucoup à ce qu'on renforce notre service de soins à la population. On a beaucoup de médecins qui nous rejoignent au niveau de ce pôle. C'est exceptionnel ! Il n'ya pas beaucoup de sites comme ça. Trouver une ville avec des communes voisines où les gens rejoignent la maison de santé, il n'y en a pas beaucoup. Vous demanderez aux responsables régionaux. Donzy, Pougny nous rejoignent, et une autre commune va nous rejoindre certainement au niveau des antennes. C'est un signe fort. Il faut amplifier. C'est pour ça qu'on investit, on fait un effort. Je ne suis pas déçu d'avoir lancé cette opération, j'en suis très fier. Je vous le dis, chers collègues, parce que je pense que grâce à cette opération, on va redonner à Cosne l'envie de venir habiter, peut-être de venir monter une petite usine. Peut-être ! La santé, aujourd'hui, c'est la priorité partout, parce que c'est la crise partout. Si on est les premiers, les pionniers dans cette opération, on aura un plus, on aura des retombées.

Christian Perreau
Ça ne sera pas une maison de santé. Une maison de santé, ce n'est pas ça. Il y en a en Puisaye. Ça ne sera pas une maison de santé.

Michel Veneau
M. Perreau, ne jouez pas sur les mots. Soyons efficace.

Christian Perreau
Efficace, ça ne veut pas dire faire un bricolage. Il faudra rechanger dans trois ans.

Michel Veneau
Entre l'apprentissage et le bricolage, ça commence à bien faire, vos propos. Je sais que je suis un apprenti, et maintenant, je bricole. Je veux bien. Mais vous allez voir le résultat par rapport à vous !

Christian Perreau
La maison médicale, c'était un progrès il y a 40 ans. Mais ça ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui.

Michel Veneau
On ne peut pas faire autrement aujourd'hui.

Christian Perreau
Il y a 40 ans, il y avait une mutualisation du secrétariat, etc. Ça correspondait à quelque chose, mais pas aujourd'hui. Ce n'est pas ça qui se fait aujourd'hui.

Michel Veneau
Aujourd'hui, en décembre 2014, on est dans une situation grave qu'il faut qu'on traite rapidement. Je vous l'ai déjà dit en conseil municipal. Ça ne me fait pas plaisir de sortir de l'argent des contribuables, en tant que maire. Mais on est obligé de le faire. Sinon,

demain, on est en péril. Vous pouvez demander au directeur général, à mes collègues, le souci qu'on a eu pour arriver à faire le montage. Ça ne se fait pas comme ça.

Hicham Boujlilat
Premièrement, il y a : est-ce qu'il faut faire quelque chose, est-ce qu'il faut mettre les moyens, etc. Personne ne le conteste autour de cette table. Nous n'avons rien fait dans le domaine de la santé ? Je vous rappelle qu'il y a 6-7 ans, dans quel état était notre pôle de santé et ce que nous avons réussi à faire collectivement et avec courage.

Michel Veneau
Nous vous avons appuyé à l'unanimité.

Hicham Boujlilat
Je ne dis pas le contraire. Je corrige simplement le fait que rien n'a été fait. Et l'IRM qui arrive, ça va être un plus en matière d'attractivité.

Michel Veneau
J'ai dit que sur les médecins, vous n'avez pas pu. J'ai dit que vous n'avez pas pu. Ce n'est pas de votre faute, M. Dherbier l'a dit tout à l'heure. Il est allé voir les médecins, il n'a pas pu…

Hicham Boujlilat
L'autre point, et c'est important : je vous redis ce que je vous ai dit tout à l'heure et j'espère aller au bout de ce que je souhaitais dire. 83 000 €, vous avez parlé de bricolage, je considère que ce n'est pas quelque chose de suffisant.

Michel Veneau
Apprenti, bricolage, ce sont vos propos.

Hicham Boujlilat
Non, apprenti, c'est vous qui l'avez sorti. Je vous ai même dit en conseil municipal que nous n'aurions jamais osé…

Michel Veneau
Je dis que je suis un apprenti.

Hicham Boujlilat
On ne vous l'a jamais dit. Vous avez 32 ans d'expérience, vous n'êtes pas un apprenti.

Michel Veneau
Je bricole quand même…
Vous êtes pour ou contre, c'est tout. Dites-le si vous êtes contre !

Hicham Boujlilat
Je peux terminer ? Je préférerais qu'on mette 1 900 000 € dans une maison pluridisciplinaire plutôt que de les mettre dans la cité technique.

Michel Veneau
Vous venez de prononcer un chiffre, 1 900 000 €. On va retenir votre chiffre, on va faire une étude et on verra le coût derrière. Une maison à l'hôpital par exemple, on réhabilite ou on crée quelque chose. On va voir le nombre de praticiens qu'on aura dedans. Parce qu'il y a un coût après. C'est la ville qui va payer ? Qui va payer derrière ? Qui va rembourser les 1 900 000 € d'un projet de maison de santé ? Qui va payer ? Donnez-moi une réponse.

Hicham Boujlilat
Un projet ambitieux, ce sont des financements qu'il faut aller chercher. Subventions de l'Etat, subventions de l'ARS, subventions du Conseil général de la Nièvre, subventions dans le cadre du contrat de projet et du contrat de plan Etat-région. Vous devez l'avoir, je l'ai également. Oui, on peut avoir des financements qui peuvent nous permettre d'avoir un projet ambitieux plus attractif. Nous souhaitons trouver une solution, sauf que le projet qui est le vôtre n'est pas un projet que nous considérons comme suffisant. Il y a une différence sur le projet. Sur le constat, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait pas le même constat.

Michel Veneau
Entre 1 900 000 € et les subventions, il y a un delta. Il va rester 900 000 à rembourser. Qui va rembourser ? La ville de Cosne ou les médecins ?

Hicham Boujlilat
On a eu le même débat tout à l'heure sur l'assainissement.

Michel Veneau
Je vous pose une question : qui va rembourser les 900 000 qui restent ?

Hicham Boujlilat
M. le maire, je vous fais exactement la même réponse que vous nous avez faite tout à l'heure sur les questions d'assainissement. C'est exactement la même chose.

Michel Veneau
Sur l'assainissement, je vous ai répondu qu'il n'y aurait pas de hausse.

Hicham Boujlilat
Donc, ça va être gratuit. On a parlé d'endettement sur 50 ans. Là, ça ne pose pas de problème, un endettement sur 50 ans !

Michel Veneau
Vous partez dans tous les sens, vous êtes perdu dans les chiffres.

Hicham Boujlilat
La comptabilité pour moi, c'est très compliqué.

Michel Veneau
Ça se voit, parce que là, vous êtes perdu. Vous dites l'inverse de ce que vous avez dit tout à l'heure.

Franck Wickers
C'est bien beau un projet à 1,9 M€, mais un projet, il faut déjà des praticiens dedans, on en est là. Aujourd'hui, ça vous paraît inutile, voire du bricolage de maintenir l'existant, mais vous avez oublié qu'il y a une attraction qui va être faite au niveau de plus jeunes médecins. Les réticents pour aller à l'hôpital vont finir par aller en retraite un jour ou l'autre. Le but, là, c'était d'être attractif sur un an ou deux. Le projet sur l'hôpital, ça ne se fait pas en 6 mois. On allait perdre nos médecins, ne plus en avoir. Tout à l'heure, vous disiez que c'était une de nos priorités électorales, la médecine, que 50 000 €, que ce n'était pas suffisant. 83 000 €, on n'est pas très haut non plus. C'est bien dans la réalisation de nos promesses électorales. C'était une vraie nécessité au niveau des Cosnois. Au niveau des impôts, que l'argent vienne de l'Etat, de la région, du département de la Nièvre, il n'y a qu'une seule poche, c'est le contribuable. Il faut arrêter. L'argent vient forcément des contribuables.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? 6 abstentions. Très bien. Pour la santé très bien.

Propos inaudibles.

Michel Veneau
L'autre jour, vous avez commencé avec les cadeaux, vous pouvez continuer.
Les cadeaux, ce n'est pas nous, c'est vous qui avez dit cadeau. On est d'accord. Vous répétez bien qu'on fait des cadeaux pour la santé. C'est bien ce que je voulais vous entendre dire.
C'est adopté à la majorité.

15. Demande de subvention pour l'aménagement de la salle Girardy

Micheline Henry
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire va réaliser des travaux de rénovation de la salle de sport dénommée Girardy au parc des sports Raphaël Giraud. Dans ce cadre, des subventions peuvent être sollicitées, notamment auprès des services de l'Etat, pour la DETR et auprès du Conseil général, ainsi que du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Cet ensemble intégré au bâtiment principal du parc des sports Raphaël Giraud a depuis son aménagement en 1945… Il y a peut-être de légers travaux, mais sans plus, très légers.
Le projet de rénovation de cet ensemble (2 salles) concerne les travaux suivants : isolation par l'extérieur de la façade ouest et sud, y compris les menuiseries extérieures ; mise aux normes des installations de chauffage et d'électricité ; remplacement du parquet de la salle principale ; travaux d'embellissement et création de rangements pour les associations. Le total de cette opération est estimé à 208 333,33 €. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de retenir cette opération, de solliciter les subventions auprès des organismes précités pour lesquels un dossier sera établi, et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires afin de pouvoir obtenir ces financements.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

16. Dotation cantonale d'équipement (DCE) – cantons Nord et Sud – affectation 2014

Thierry Demay
La dotation cantonale d'équipement des cantons Nord et Sud a été notifiée à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, soit respectivement les sommes de 20 775 € et 33 325 €pour l'exercice 2014. M. le maire propose d'affecter ces sommes de la manière suivante :
- Canton Nord : travaux de voirie
- Canton Sud : travaux de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, prend acte de ces montants et décide d'affecter ces subventions comme indiqué ci-dessus.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

17. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire /maison de la culture de Nevers et de la Nièvre

Michel Mezy
M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
J'ai rencontré Olivier Peyronnaud, directeur de la maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, avec lequel nous avons pu établir la présente convention. Très à l'écoute sur les problèmes budgétaires, M. Peyronnaud a su répondre aux attentes de la municipalité concernant cette nouvelle saison. Soucieux de proposer des événements de qualité aux Cosnois et aux Coursois, un point d'équilibre a été trouvé entre la ville et la maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, afin de proposer une programmation de 8 spectacles pour la saison, pour un montant global annuel de 88 000 €. La convention de partenariat présentée conserve l'ensemble des autres modalités antérieures, notamment la prise en charge à 100 % d'un car par école primaire à destination de Nevers pour la venue à un spectacle jeune public organisé dans le cadre de la saison de la maison de la culture. La municipalité se félicite bien sûr de ce partenariat renouvelé, qui propose aux Cosnois et aux Coursois des spectacles qualitatifs, à savoir pour le 1er semestre, samedi 24 janvier à 20 h 30, Antoine Duléry ; jeudi 12 mars à 20 h, Haïm, à la lumière d'un violon, avec Mélanie Doutey ; jeudi 9 avril à 20 h, Sigmund Follies de Philippe Genty, et le mardi 14 avril à 20 h, Big Apple, avec Marianne Basler et Christophe Malavoy.

Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la maison de la culture de Nevers et de la Nièvre et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Pascal Jaillet
M. Mezy a précisé que l'intégralité de la convention avait été conservée. On vous avait fait remarquer en commission des finances qu'il y avait un article qui était peut-être pénalisant pour la municipalité. Est-ce que c'est pris en compte ?

Michel Mezy
Oui, l'article a été enlevé. On a suivi ce que vous avez suggéré.

Pascal Jaillet
Le nombre de spectacles est réduit. Cela correspond à votre volonté d'économie qu'on a évoquée tout à l'heure. Il y a un point que vous aviez signalé pendant la campagne électorale : d'équilibrer les prestations extérieures avec le soutien aux associations culturelles locales. Or, dans le tableau des subventions de fonctionnement aux associations, on n'a pas retrouvé les 12 000 € que vous économisez sur cette convention. Est-ce que vous ferez comme pour les salles des fêtes ? Est-ce qu'en janvier, vous allez faire un rectificatif ou est-ce que c'est définitif : ces 12 000 € ne sont pas affectés aux associations culturelles locales.
On peut mener le même constat avec Jazz-Club des Palais où vous avez économisé environ 9 000 €. Cette baisse de 9 000 € n'est pas non plus répercutée sur les associations culturelles locales. Ça fait 21 000 € que vous aviez promis de redispatcher sur les associations culturelles locales et qui ne sont pas affectés dans ce sens.

Michel Mezy
C'est la responsabilité des hommes de culture que de participer à la vie et à la vie de la politique de la ville. Ces 21 000 € seront consacrés à la santé.

Pascal Jaillet
J'espère qu'on n'aura pas cette réponse à chaque question quand même.

Michel Veneau
On vous répond, c'est bien déjà !

Pascal Jaillet
Je pense que les associations culturelles apprécieront aussi.

Michel Veneau
Je ne vous demande pas des commentaires. Pour l'instant, nous sommes aux affaires… Vous avez été aux affaires pendant 6 ans, vous avez mené une politique, chacun…

Pascal Jaillet
Les associations culturelles locales apprécieront.

Michel Veneau
On n'a pas diminué les associations culturelles locales.

Michel Mezy
Depuis qu'on est élus j'ai reçu, jour après jour, toutes les associations culturelles. Je vois que dans la presse, aucune ne mentionne de divergence entre la politique qui est menée à Cosne-Cours-sur-Loire au niveau de la culture, et le fait qu'elles travaillent avec nous. Pour l'instant, nous sommes dans un bon chemin que nous faisons ensemble, et j'espère que nous continuerons.

Pascal Jaillet
Il n'y a pas de changement par rapport à avant.

Michel Mezy
Si ce n'est l'écoute, et c'est très important d'écouter. Merci M. Jaillet.

Pascal Jaillet
Il n'y avait pas d'article dans la presse avant non plus. On est exactement sur les mêmes niveaux.

Michel Veneau
On ne fera pas de commentaire. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

18. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire /AdebCosne pour le Jazz-Club des Palais
19. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire /SNSI Multimédia pour le Jazz-Club des Palais

Michel Mezy
M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La programmation du Jazz-Club des Palais 2015 propose une belle palette d'artistes de grande qualité. Dès le lundi 26 janvier, c'est Nicolas Folmer, trompettiste originaire de Grenoble et compositeur, qui lancera cette nouvelle édition. Puis le lundi 16 mars, Caroline Schmid trio poursuivra cette programmation avec du jazz haut en couleur, composé de compositions pleine d'énergie et d'émotion. Le lundi 13 avril, David Venitucci trio fera voyager son auditoire avec des sonorités et des rythmes envoutants, avant de laisser la place à Céline Bonacina le lundi 18 mai, l'une des révélations féminines dans le domaine du jazz, qui avec son groupe étonnera par ses compositions et sa vitalité.
Comme vous le savez, ces concerts ne pourront pas être présentés dans la salle palatine : cette belle salle située au rez-de-chaussée de l'ancien palais épiscopal datant du XIIIe siècle a été fermée au public par mesure de sécurité. Les spectacles de jazz se feront à la salle des fêtes de Cosne, et le dernier, à la salle des fêtes de Cours. De belles soirées en perspective qui ponctueront l'année 2015 par la qualité, la diversité et la grande originalité des artistes présentés.
Afin d'asseoir cette identité du Jazz-Club et aussi afin de véhiculer une image forte autour de cette initiative, les entreprises du bassin économique de Cosne-Cours-sur-Loire se sont mobilisés afin de soutenir cette démarche en qualité de parrain du Jazz-

Club des Palais. Ainsi, l'AdebCosne et la SNSI multimédia apporteront leur soutien au Jazz-Club des Palais à travers une participation de 700 € chacun.
Ainsi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'AdebCosne et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la SNSI et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Sylviane Bezou
Juste pour savoir la date du premier concert.

Michel Mezy
Le 26 janvier.

Sylviane Bezou
Le conseil est le même jour ?

Michel Mezy
Oui. Donc, on sera de concert avec le Jazz-Club. On peut décaler la date peut-être.

Michel Veneau
On décalera le conseil municipal.

Michel Mezy
Merci d'avoir souligné cela, Mme Bezou.

Hicham Boujlilat
Je souhaitais simplement remercier le président de l'Adeb pour continuer à participer au financement du Jazz-Club. Il fut un temps, ça faisait appel à pas mal de commentaires. Merci en tout cas, ça fait partie des choses que les entreprises peuvent apprécier, et la culture participe aussi au rayonnement économique de notre territoire. Merci pour votre implication dans ce domaine.

Michel Mezy
Vous savez très bien que l'AdebCosne nous aide. Mais Format Raison, auquel nous participons, également participe à la vie économique. Nous faisons tout au niveau de la culture pour redynamiser Cosne.

Pascal Jaillet
Puisqu'on parle des entreprises, avez-vous l'explication de pourquoi l'entreprise Geficca, qui était un partenaire historique – ils avaient sponsorisé les deux premières saisons – n'est pas présente cette année ?

Michel Mezy
L'entreprise n'a pas souhaité renouveler son partenariat. C'est une politique qu'ils ont menée à l'intérieur de l'entreprise pendant un certain temps et qu'ils ont souhaité abandonner. Nous n'avons pas fait d'obstacle à leur participation, mais ils n'ont pas voulu continuer.

Pascal Jaillet
Vous avez signalé le dernier concert à Cours, alors que la convention qu'on a examinée au dernier conseil municipal disait que tous les concerts seraient à la salle des fêtes de Cosne. A quoi est dû le changement ?

Michel Mezy
Tout simplement parce que nous n'avons pas pu trouver un accord avec le Grenier du Nohain, qui a bien sûr une dernière date. Et à Villechaud, malheureusement, l'école de Villechaud et une association locale avaient des activités. Malheureusement, nous avons dû en parler à M. Fontanel et reporter ce concert à Cours. Mais les Coursois seront contents bien sûr d'avoir un concert décentralisé. Nous essayons d'équilibrer entre ces deux parties extrêmes de notre ville, que nous aimons bien sûr.

Pascal Jaillet
Il faudra bien flécher la salle des fêtes de Cours. Pour fidéliser le public, il vaut mieux avoir un lieu unique. Là, les gens vont venir ici, il va falloir faire un relais.

Michel Veneau
Si les gens viennent de Nevers, il faudra qu'on leur indique la sortie, c'est important.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

20. Convention de partenariat ville de Cosne-Cours-sur-Loire / Groupama pour la patinoire

Michel Mezy
M. le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Suite à la demande de nombreuses familles, la municipalité a décidé d'installer une patinoire de plein air en glace naturelle de 200 m2 sur la place du docteur Jacques Huyghues des Etages du 20 décembre 2014 au 11 janvier 2015. Seule patinoire dans les alentours, elle constitue un beau cadeau que petits et grands apprécieront sans aucun doute. Guidé par un personnel qualifié, chacun pourra s'adonner au plaisir de la glisse, mais également participer à des animations ou à des soirées à thèmes pour mêler sensations et bien sûr bonne humeur. Par ailleurs, un village de Noël constitué de 27 chalets s'installera autour de la patinoire du 20 au 24 décembre, dans un décor bleu et blanc, baigné de musique. Bien à l'abri sous une nappe de lumière constellée de leds, ce village fera la part belle aux métiers de bouche pour bien préparer les repas de fin d'année : spécialités bourguignonnes et alsaciennes, charcuterie auvergnate et vosgienne, foie gras, thé, champagne et vin. Des exposants proposeront aussi leurs créations artisanales – décorations, jeux, jouets, bijoux, etc. Pour ajouter un peu plus de magie à l'ensemble, la compagnie nivernaise « A vous d'voir » déambulera avec un spectacle inédit, magique et festif, les samedi 20 et dimanche 21 décembre. La recherche active de partenaires et de financeurs nous permet de diminuer le coût supporté par la collectivité. Ainsi, Groupama, en échange de la visibilité sur la patinoire, versera 500 € à la commune. Notons également l'implication importante des commerçants cosnois de l'ACC, qui prend en charge la présence régulière d'un animateur sur le site. L'association

assurera également le service, comme chaque année, du vin et de chocolats chauds qui sont offerts par la municipalité à l'occasion de l'inauguration le 20 décembre à 19 h 30.
Ainsi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre Groupama et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Espérons que le temps sera de la partie pour que le maximum de personnes puisse en profiter.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Hicham Boujlilat
Michel, tu ne nous as pas dit quand se tenait la soirée mousse !

Michel Mezy
Quand nous patinerons tous les deux, je t'informerai de cela, bien évidemment.

Hicham Boujlilat
J'éviterai de patiner avec toi, surtout à une soirée mousse !

Michel Veneau
On sera témoin. On sera surtout spectateur !
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES TECHNIQUES

21. Adoption d'un nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et GrDF

Charly Bruère
M. le maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a confié la distribution publique de gaz à GrDF sur son territoire dans le cadre d'un contrat de concession signé le 12 février 1986 pour une durée de 30 ans. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et GrDF ont souhaité procédé à une adaptation substantielle en initiant conjointement un nouveau modèle de traité de concession proposé ce jour à la délibération du conseil.
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire en qualité d'autorité concédante demeure propriétaire du réseau et sera destinataire chaque année d'un compte rendu annuel d'activité de la concession réalisée par GrDF. Les travaux d'extension du réseau gaz seront réalisés par GrDF qui en assumera la charge financière. Le nouveau cahier des charges prend en compte les évolutions suivantes : présentation des indicateurs de performance du réseau et suivi des réclamations des usagers ; versement d'une redevance de concession dite de fonctionnement – le contrat actuel ne prévoit pas cette redevance – calculée à partir de données quantitatives comme la longueur du réseau gaz, le nombre de clients, la durée du contrat, la valeur de l'index ingénierie. Au titre de l'année 2015, cela devrait représenter plus de 6 000 €.
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire disposant d'un contrat historique de distribution de gaz naturel, n'est pas soumise à l'obligation de mise en concurrence de cette

délégation de service public. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer le présent traité de concession attribuant à GrDF la conduite, l'exploitation, l'entretien du réseau de distribution de gaz naturel sur la commune pour une durée de 30 ans, ainsi que le développement du réseau. Ce traité de concession pourra entrer en vigueur deux mois après le recours opposable à toute délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Pascal Jaillet
On avait évoqué le point en commission des finances. On reste bien sur 30 ans.

Michel Veneau
Oui. C'est vrai que c'est long.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES SCOLAIRES

22. Avenant convention des services partagés – gestion des repas scolaires

Micheline Henry
Cette délibération concerne un avenant n° 1 à la convention de services partagés pour la gestion des repas scolaires.
Il existe une convention de services partagés entre la communauté de communes Loire et Nohain et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Une des annexes de cette convention traite de la gestion des repas scolaires. La communauté de communes Loire et Nohain ayant le système de paiement pour la restauration scolaire, ainsi que mis en place une procédure de réservation des repas une semaine à l'avance, les tâches incombant au personnel communal ont été modifiées, voire augmentées. Afin que cette convention particulière liée à la gestion des repas scolaires puisse être en adéquation avec les missions dévolues au personnel communal depuis ces modifications de gestion, la CCLN et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire se sont accordées sur la signature d'un avenant à cette convention afin de procéder à certains ajustements. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer cet avenant.

J'en profite pour renouveler la demande que j'ai faite au conseil communautaire : s'il est possible de se réunir avec les services de la communauté de communes pour qu'on essaie de voir comment on peut procéder.

Alain Dherbier
Message entendu. On en a déjà parlé, il faut absolument qu'on se voie pour améliorer la situation.

Micheline Henry
Il faut qu'on fasse ça dès le début de l'année, selon les agendas. Le plus vite possible.

Alain Dherbier
Je suis tout à fait d'accord.

Micheline Henry
Je vous en remercie.

Michel Veneau
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

23. Création de deux commissions temporaires

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le code général des collectivités territoriales dispose, dans le cadre des communes de plus de 3 500 habitants, qu'il établit un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Dans le cadre du conseil municipal du 25 septembre 2014, le projet de règlement a été approuvé à l'unanimité. J'ai toutefois été sollicité par deux élus du groupe d'opposition de M. Dherbier afin de mener une réflexion concernant l'aménagement de notre règlement intérieur du conseil municipal. Le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les communes de créer des commissions chargées d'étudier certains dossiers sensibles. Il nous a donc proposé la mise en place d'une commission temporaire chargée d'élaborer un avenant n° 1 au règlement intérieur, l'objectif étant que celui-ci puisse être adopté par le conseil municipal au plus tard au mois de mars 2015.
D'autre part, afin de terminer l'étude de règlement de voirie et de la finaliser, je souhaite créer une commission spécifique qui sera chargée de traiter ce sujet. Comme pour les commissions municipales permanentes, la composition de ces deux commissions temporaires doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Considérant que M. le maire sera président de droit, elles seront composées de 5 membres : 2 membres de la majorité municipale, 1 membre du groupe de M. Dherbier et 1 membre du groupe de Mme Isabelle Molina. Comme il est précisé au sein de l'article 9 du règlement intérieur que le directeur général des services assiste de plein droit aux séances des commissions permanentes et des commissions spéciales avec voix consultative, le chef de service concerné – en l'occurrence le responsable du service juridique pour la première commission et le directeur des services techniques pour la deuxième commission – assistera donc à ces réunions. Le secrétariat sera assuré par un agent municipal.
Il vous est demandé d'approuver les candidats désignés – que nous allons bientôt voter pour chaque groupe ; de définir l'objet des deux commissions temporaires, à savoir l'aménagement du règlement intérieur du conseil municipal et l'étude du règlement de voirie.

Je vous propose, pour la commission pour le règlement intérieur, pour la majorité : M. Bloin et M. Wickers.

Alain Dherbier
M. Jaillet.

Isabelle Molina
Isabelle Molina.

Michel Veneau
Pour l'étude du règlement de voirie, M. Bruère et M. Delas.

Alain Dherbier
Si vous m'acceptez, je serai volontaire.

Michel Veneau
Très bien, on vous accepte.

Isabelle Molina
Isabelle Molina.

Michel Veneau
Je vous propose que l'on approuve ces deux commissions.
Je ne redis pas les noms. Ça vous convient ?
Etes-vous d'accord pour approuver ces deux commissions dont les noms viennent d'être cités ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

24. Vœu du conseil municipal de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire Projet de création d'un parc éolien sur la commune de Pougny

Franck Wickers
Ce vœu fait suite à la remarque, au dernier conseil municipal, de M. Perreau. On l'a revu en commission environnement. Le sujet au départ était d'ouvrir le capital de la société. Je vous le lis en entier.

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a donné un avis favorable au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Pougny, tout en ayant transmis au préfet de la Nièvre un courrier en date du 6 octobre 2014, exprimant ses réserves concernant notamment le tracé de raccordement du parc au poste source de Cosne-Cours-sur-Loire. Aujourd'hui, il apparaît important à l'ensemble du conseil municipal de formuler un vœu afin d'être associé à la concertation de chaque phase du projet. De plus, la collectivité souhaite que soit pris en compte les éléments suivants : que toutes les interventions sur le domaine de la commune disposent au préalable d'un accord de la collectivité, que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire ne soit financièrement impliquée dans des travaux et autres aménagements. En conséquence, au regard du dossier présenté par la société Ludmilla Intervent, sollicitant l'autorisation d'installer et d'exploiter un parc de 12

éolienne sur la commune de Pougny, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire donne un avis favorable, compte tenu de l'intérêt général du développement des énergies renouvelables et des orientations actées dans le cadre de la stratégie énergétique départementale, la délibération du 23 juin 2014 ;
- demande aux pétitionnaires de mettre en place des mesures d'information des élus locaux et du public tout au long de la construction du parc, mais également au cours de l'exploitation ;
- demande aux pétitionnaires de proposer des mesures ou des dispositifs permettant de réduire les risques de collision avec des espèces d'oiseaux telles que la grue cendrée, le busard Saint-Martin et le busard cendré ;
- demande de compléter les expertises écologiques réalisées, celles-ci étant imprécises et ne respectant pas les protocoles scientifiques établis, ce qui peut induire certains biais dans les résultats, sans représentativité de certaines espèces, absence d'autres espèces (on a vu des lacunes dans le processus même des expertises) ;
- demande de mettre à jour les expertises réalisées en 2007 et 2008 des milieux naturels et de la biodiversité du site, et de les compléter sur la période hivernale ;
- demande de lister publiquement les situations présentant une émergence de bruit supérieure à la réglementation et nécessitant des mesures de bridage des éoliennes et d'assurer un contrôle de ces situations en cours d'exploitation ;
- demande aux pétitionnaires de rechercher des solutions de financements participatifs publics et citoyens, notamment en se rapprochant de la SEM Energie ;
- demande aux pétitionnaires des précisions sur les conditions de non respect des impératifs sonores.
Il est proposé au conseil municipal de formuler ce vœu.

Christian Perreau
C'est la SEM Nièvre Energie.

Franck Wickers
Oui, il faut ajouter Nièvre.

Michel Veneau
Pas d'observation sur ce vœu ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel Mezy
Un petit point sur l'orgue. On parle du concert de l'orgue au mois de septembre 2015. Nous sommes à 25 256,50 €. Nous souhaitons atteindre les 30 000 € au mois de juin, quand l'orgue sera en place. Je vous conseille vivement, pour les déductions d'impôts, et pour avoir un bel instrument à Cosne, de souscrire. M. Jaillet est d'accord, je présume. Souscrire pour que l'orgue puisse atteindre les 30 000 € d'aide. Merci beaucoup.

Alain Dherbier
Dans un autre domaine, si je me fie à un article que j'ai vu dans la presse, je crois que Violaine vient d'assister à son dernier conseil municipal à Cosne. Je me rappelle de Violaine quand elle est arrivée, avec sa jeunesse et ses connaissances. Connaissances qui

se sont très vite transformées en compétences. Durant 6 ans, j'ai beaucoup apprécié les qualités professionnelles de Violaine. Elle était je pense respectée et aimée dans son service. Je pense qu'elle sera regrettée. Je pense que par contre, à la Charité, ils vont être très satisfaits de son arrivée. Je lui souhaite une brillante carrière, qui est méritée.

Michel Veneau
Je voulais vous annoncer justement le départ de Violaine. Elle souhaite faire une carrière et elle a des ambitions. Elle a raison. Certainement qu'avec son sérieux, ses capacités, peut-être pas à la Charité, mais dans d'autres villes, dans quelques années, peut-être plutôt se rapprocher de l'Atlantique, elle aura… Je lui souhaite de réussir sa carrière professionnelle. Elle le mérite. C'est quelqu'un qui a du sérieux et de la compétence. On l'a vu pendant ces mois où on a travaillé avec elle. On reconnaît vraiment la qualité de son travail. Merci et bon vent à la Charité et ensuite peut-être dans d'autres villes. A mon avis, vous n'allez pas faire carrière à la Charité-sur-Loire. C'est mon sentiment, vu votre capacité.

Chers collègues, je vous souhaite bien sûr de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous remercie pour ce conseil qui était très long. Il y a débat, il y a parfois quelques mots, mais c'est humain. L'humain restera l'humain. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année dans toutes vos familles, une très bonne santé et que l'année 2015 démarre bien. Nous allons passer dans le hall – les signatures avant – pour prendre ensemble le verre de l'amitié. C'est important, la solidarité, l'amitié, je crois que c'est important dans une situation… Nous sommes tous des républicains et des démocrates, il y a des moments forts, des débats, c'est la démocratie. Mais il y a des moments où il faut se retrouver pour être solidaires entre nous.
Merci beaucoup.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué

Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal